



N° Spécial  
Colloque «20  
ans de l'AVUF»  
- **Nantes**  
**13 & 14 juin**  
**2013**

# Universités & Territoires

n°94

1<sup>er</sup> octobre 2013

## Sommaire

**Page 2 à 15** Séminaire de  
Nantes du 13 & 14 juin.

[Lire la suite](#)

**Page 17 à 23 :** Dossier  
teritorial sur Aix-Marseille. **Présentation du séminaire de l'AVUF et de ses partenaires du 10 & 11 octobre.**

[Lire la suite](#)

**Page 24 à 37 :** Chroniques  
et contributions.

[Lire la suite](#)



## Éditorial

### Le débat **sur les rythmes**



Par **Nicolas Delesque**  
*Directeur de la publication*

**Et oui c'est la rentrée ! Et comme chaque année, elle coïncide avec des annonces sur notre système éducatif. Hors les marronniers incontournables d'absence de profs (moins que d'habitude quand même...), le manque de logements étudiants (ça c'est toujours pareil...) ou la question du coût des cartables (peut être à rapprocher de celui de leurs poids et des maux de dos de nos chérubins...), un nouveau dossier a captivé nos analystes : la mise en place des rythmes scolaires initiée par Vincent Peillon.**

Pourquoi aborder ce sujet qui concerne uniquement l'école élémentaire ? Deux raisons ont motivé ce choix éditorial.

La première est que pour une fois une réforme de notre système éducatif parle enfin du « principal », c'est à dire de la pédagogie. Car derrière cette réforme des « horaires » (légère au goût de bon nombre d'acteurs) se dessine la question de l'articulation des savoirs disciplinaires et des savoirs expérimentaux, de la mise en cohérence du système national d'éducation avec les systèmes locaux mis en œuvre par les collectivités territoriales et les associations complémentaires. Pédagogie et cohérence sont

des sujets qui traversent également nos réflexions sur le devenir de nos universités quand nous nous fixons comme objectif d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômé de l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 15 %.

La seconde raison est la mise en œuvre des rythmes eux-mêmes. Est-ce qu'une remise à plat des horaires et du fonctionnement des universités et de leurs services semble si incongrue ?

Osons l'exercice ! Imaginons quelques points :

- Les cours finiraient tous les soirs à 18 h maximum, horaire auquel les BU, learning center, salles de travail ou salles informatiques ouvriraient en encadrement renforcé jusqu'à 22 h.
  - Le jeudi après-midi (ou le mercredi pour caler avec le reste du système ?) est de nouveau sacralisé afin de permettre aux étudiants de se consacrer aux sports universitaires et/ou aux activités citoyennes et culturelles.
  - On respecte la pause méridienne pour que les étudiants aient le temps de manger correctement et de développer quelques activités dans les campus.
  - On fixe un calendrier annuel des activités pédagogiques par filière ou cycle – cours, stages, révisions, examens,... pour permettre aux étudiants de prévoir d'autres activités, jobs, déplacements, famille, et d'éviter les engorgements dans les transports, les services ou dans la recherche de terrain de stage.
- Alors, si éloigné que cela le débat sur les rythmes ? ■

## Parties prenantes



# Synthèse du 1<sup>er</sup> Séminaire Nantes 13 & 14 juin 2013



## Sommaire

**Page 3 Ouverture du colloque**, par Johanna Rolland – Première Adjointe au Maire de Nantes, Olivier Laboux, Président de l'Université de Nantes, au titre de la Conférence des Présidents d'Université, Hélène Mandroux, Maire de Montpellier et Présidente AVUF. [Lire la suite](#)

**Page 5 Présentation de l'organisation spatiale de l'enseignement supérieur nantais** par l'agence d'urbanisme. [Lire la suite](#)

**Page 6 Intervention sur le rôle des collectivités locales en matière d'accompagnement à la réussite**, par Johan Tamain – Vice-Président de Roannais Agglomération et Secrétaire Général de l'AVUF. [Lire la suite](#)

**Page 7 « Attractivité : Comment faire venir les étudiants et les chercheurs, contribuer à leur réussite ? »** Atelier présidé par Hélène Mandroux, Maire de Montpellier, Présidente de l'AVUF, avec Hélène Lesourd, Responsable relations. Institutionnelles de

l'Étudiant – Groupe Express-Roularta Animation par François Rio, délégué général de l'AVUF. [Lire la suite](#)

**Page 8 « Accueil : Quelles nouvelles formes d'habitat des étudiants et des chercheurs, quelle vie de campus ? »** Atelier, présidé par Faustin Aïssi, Délégué Communautaire de Lille Métropole, Vice-Président de l'AVUF, Vincent Labouret, Directeur du CROUS de Lyon, au titre de l'Association Directeurs de CROUS, Philippe Nicolet, Président de Réside Études, au titre de l'Association Interprofessionnelle des résidences étudiantes (AIRES). Animation par Nicolas Delesque – Directeur d'Universités & Territoires. [Lire la suite](#)

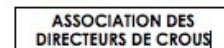
**Page 10 Visite** de la Maison des Chercheurs étrangers et du Quartier de la création sur l'île de Nantes. Cocktail dînatoire offert par la Ville de Nantes à l'Ecole Nationale d'Architecture. Concert des sœurs Djalab, chants et percussions d'Algérie. [Voir la suite](#)

**Page 11 « Présentation du projet de loi sur l'Enseignement**

**Supérieur et la Recherche : Quel impact pour les collectivités territoriales ? »** par David Constans-Martigny – Association des Maires de Grandes Villes de France. [Lire la suite](#)

**Page 13 « Développement économique : Quelles interfaces entre la recherche, le capital humain et le développement économique local ? »** Atelier présidé par Christian Louit – Vice Président de la Communauté du Pays d'Aix et Trésorier Adjoint de l'AVUF, Philippe Quere – Président d'Interfaces Compétences, Olivier Laboux, Président de l'Université de Nantes, Isabelle Pellerin – Vice-président de Rennes Métropole. Animation par Jean-Paul Domergue – Consultant / Sup'Conseil [Lire la suite](#)

**Page 14 Allocutions de clôture** par Abbassia Hakem - Adjointe au Maire de Nantes, Didier Guillot – Adjoint au Maire de Paris et Vice-président de l'AVUF, échos sur les futurs « contrats Etat-Territoires ». [Lire la suite](#)





# Dynamique territoriale et démarche globale

*Séance d'ouverture avec Hélène Mandroux Maire de Montpellier et présidente de l'AVUF, Johanna Rolland, 1ère Adjointe au Maire de Nantes et vice-présidente de Nantes Métropole et Olivier Laboux Président de l'Université de Nantes.*

**Johanna Rolland, 1ère adjointe au Maire de Nantes et vice-présidente de Nantes Métropole, a accueilli les participants en étant la première à prendre la parole dans le colloque de l'AVUF. Elle a expliqué l'originalité de la démarche de Nantes Métropole, qui a cherché dans un premier temps, non pas à définir un document de planification à mettre en place, comme cela se passe dans de nombreuses villes, mais a choisi de lancer une démarche plus globale et originale associant l'ensemble des acteurs du territoire dans la définition de l'Enseignement Supérieur à Nantes.**

En 2010, les maires de l'agglomération ont en effet lancé une démarche prospective appelée « Ma Ville Demain », pour inventer la métropole nantaise de 2030. Ce choix politique, a expliqué Mme Rolland, orienté vers une logique de co-production de l'ensemble des acteurs publics, privés et citoyens,

prend sa source dans l'importance que représente la jeunesse dans la ville – 36% de la population. La politique touchant l'Université ne pouvant alors qu'être considérée comme une politique transversale touchant tous les aspects de ce qu'elle nomme « vivre la ville ». Dès lors, inventer la ville Universitaire de demain, c'est questionner « comment l'Enseignement supérieur peut irriguer la ville », mais aussi « comment l'enseignement supérieur peut s'emparer de la ville ».

C'est à partir de ces deux directions, à la suite de concertations, rencontres et échanges que s'est élaboré un schéma universitaire partagé et non confiné entre « spécialistes » de la prospective comme on en voit trop souvent. La place de l'étudiant est un sujet important si nous considérons son rôle et sa place de manière non uniforme. Il peut être à la fois acteur de la création, de l'innovation et du lien social d'un territoire.

Le territoire doit pouvoir être un territoire d'expression, être vécu comme « un réel laboratoire d'expérience » pour ces jeunes.

La vie de l'étudiant est donc pensée comme un axe de développement de la ville, un axe transversal pour arriver à tenir les objectifs définis pour 2030 : aller vers l'excellence et l'international, miser sur l'innovation et la créativité, s'appuyer sur les ressources locales et la citoyenneté. « L'accueil mais aussi le maintien des étudiants est un facteur de développement des métropoles. »

Olivier Laboux, Président de l'Université de Nantes, a appuyé la vision territoriale de Mme Rolland en déclarant qu'il « ne suffit pas seulement de décréter la renaissance universitaire pour donner à une ville un caractère universitaire ». Qu'est-ce qu'une ville universitaire aujourd'hui ?

*Suite page 4*



(Suite de la page 3)

Si on se pose la question, c'est parce qu'elle n'est pas naturelle et qu'elle est teintée d'ambiguïtés. Nantes n'a pas eu d'université durant près de deux siècles après la Convention. Aujourd'hui, le temps perdu a été rattrapé, l'université ayant fêté ses 50 ans en 2012. L'action nantaise en faveur du supérieur « est concertée entre les villes et leurs universités ». En chiffres, l'université représente 90 ha, 110 bâtiments, 47000 étudiants, soit 1 habitant sur 12. À Nantes, c'est « bien plus qu'une ville dans la ville », sinon cela ferait appel à une forme de féodalité. L'impact économique du supérieur avoisine 1 millions d'euros par jour.

Olivier Laboux conclut ainsi « qu'une ville universitaire est une ville dynamique, mais que pour autant une ville dynamique est avant tout une ville universitaire ». Les acteurs nantais ont à cœur de reconnaître « la spécificité de la vie étudiante » et ils s'attachent à ce que les étudiants vivent la ville et que la ville puisse s'inspirer des étudiants. Des choix d'infrastructures lourdes ont été faits « pour que les campus soient toujours dans la ville » (c'est notamment le cas du tram sur le campus du Tertre).

Hélène Mandroux Maire de Montpellier et Présidente de l'AVUF témoigne qu'au sein du réseau des villes adhérentes de l'AVUF, association qu'elle préside, « la prise de conscience a été progressive pour considérer l'étudiant comme un citoyen à part

entière ». Pour elle, il est évident que l'étudiant est un citoyen qui participe à la vie de la ville. L'AVUF est un outil pour échanger sur des problématiques, partager des réflexions, des doutes, des attentes. Forte de 20 ans d'existence, l'association compte en 70 villes ou agglomérations de toute taille (moyennes, grandes) en 2013.

L'histoire de l'AVUF est empreinte de « a transformation d'une association de réflexion vers une association de projets et de propositions ». Elle a participé à la création du « bloc local », travaille

en partenariat avec l'AMGVF, les communes moyennes de France ou encore les agences d'urbanisme de la FNAU. Le travail de fond de l'AVUF permet de réfléchir entre villes « pour offrir à l'étudiant les moyens de s'intégrer et de s'enrichir en prévision de sa future vie de citoyen ». Dans le cadre des différents projets de loi portés par le gouvernement français en 2013, les communes demandent « une reconnaissance de la responsabilité des villes pour créer un environnement favorable pour les étudiants en dehors des campus. » ■

## Le schéma métropolitain de développement universitaire

**Pour les acteurs nantais de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce schéma est « un pari sur la vie étudiante et travail continu sur les jeunes ». En développant le supérieur sur leur territoire, les décideurs locaux s'orientent consciemment vers une « métropole du savoir ».**

Sur la question étudiante, les élus expliquent que « cela concerne l'enseignement supérieur, la recherche mais aussi la qualité de la vie quotidienne des jeunes en formation ». La vision nantaise soutient l'idée d'un territoire local vu comme « une métropole apprenante ». Pour eux, les enjeux de la vie étudiante sont majeurs, avant tout pour une raison démographique. Une métropole jeune et dynamique doit être capable de donner aux potentiels l'occasion de mener des projets à bien. Les réflexions sur l'enseignement supérieur et la recherche ne se limitent donc pas à l'éducation, même si le premier budget de l'agglomération nantaise lui est dédié.

Le « Schéma de développement universitaire » est un outil partagé de pilotage comprenant « un diagnostic sur l'ESRI (Enseignement Supérieur Recherche et Innovation) dans la métropole, des préconisations d'outils de soutien de la communauté urbaine aux projets des acteurs et programmation des actions à court, moyen et long-terme, intégrant notamment une dimension prospective ». Parmi les grands projets du schéma, on trouve notamment un Institut-Hospitalo-Universitaire (IHU) spécialisé dans l'immuno-transplantation, ainsi que l'animation et le développement du cluster « Quartier de la Création ». ■

# Nantes 2030

*L'Agence d'Études Urbaines de la Région Nantaise (AURAN) a été créée en 1978. Elle est en quelque sorte le « laboratoire du développement de l'intercommunalité dans l'Agglomération Nantaise ». Ses missions : l'observation, l'évaluation et l'élaboration de documents stratégiques et de projets urbains, un outil de gouvernance et de cohérence territoriale, un lieu de prospective et d'innovation. Dans le cadre de cette dernière mission, l'agence a travaillé sur un programme baptisé « Nantes 2030 », comprenant un volet « enseignement supérieur et recherche », présenté lors du séminaire nantais de l'AVUF, les 13 et 14 juin 2013.*

L'agglomération nantaise fait partie des métropoles françaises ayant une croissance forte, aux côtés de villes comme Bordeaux, Toulouse ou encore Nice. Elle est l'agglomération « la moins inégalitaire » sur le territoire français et s'appuie sur un bassin de 316 000 emplois. D'ici 2030, elle agrégera 100 000 habitants de plus : pour elle, l'un des enjeux majeurs est de pouvoir accueillir les jeunes et les actifs dans les meilleures conditions.

La population et les acteurs socio-économiques s'accordent pour aller vers « une société apprenante ». Parmi les actions à mener pour atteindre cet objectif : l'éducation pour tous, une connexion formation-entreprise plus forte et l'adaptation aux mutations en cours (formation tout au long de la vie, etc.). C'est dans ce contexte que l'enseignement supérieur est un enjeu clef pour le territoire nantais, notamment parce que la présence de l'université y est historique. En 2010-

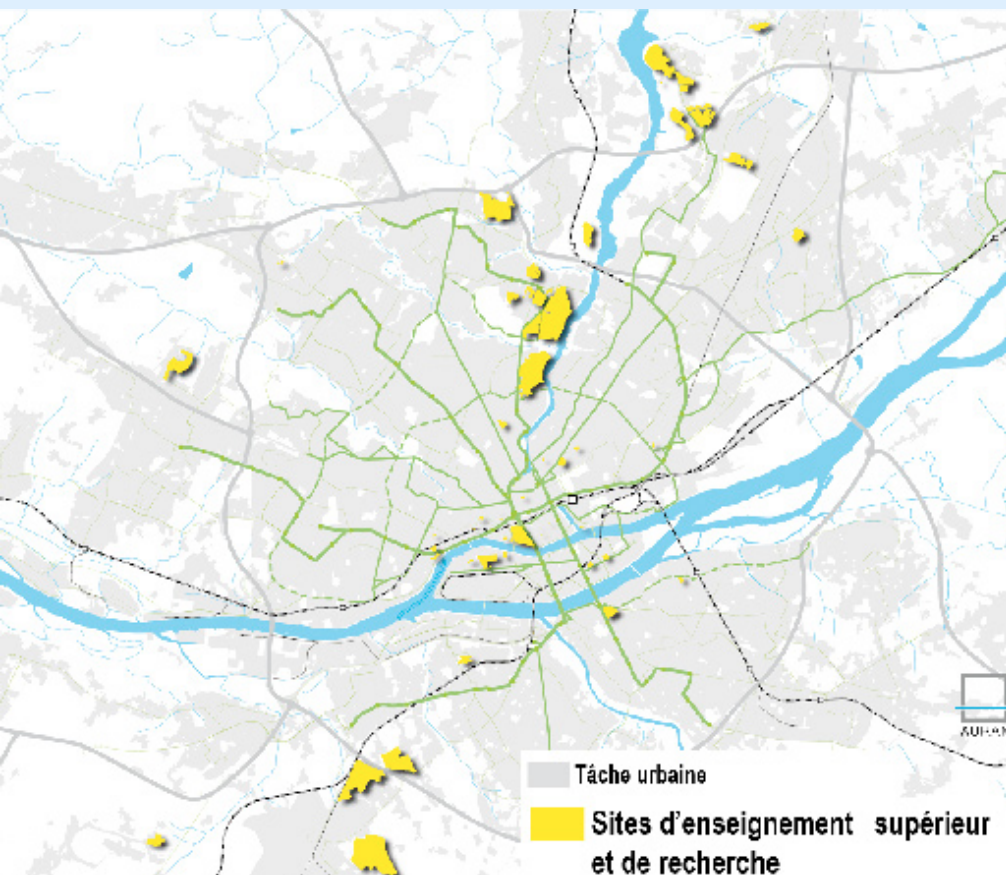
2012, Nantes est au 10ème rang des villes universitaires mais au 3ème en terme de croissance.

L'Université de Nantes est « jeune mais grande ». Avec 33 200 étudiants sur Nantes, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire. À cela vient s'ajouter des écoles et un enseignement professionnel très présents, avec de bons taux de réussite au baccalauréat (90% en Pays de la Loire, 86% au niveau national).

Les chiffres démontrent que la recherche locale « progresse vers l'excellence, une connexion avec l'économie et une ouverture sur le monde ». 2 400 chercheurs (58% des effectifs régionaux) travaillent chaque jour au sein de laboratoires (dont 75% sont notés A et A+) et d'équipements majeurs (cyclotron, bassin de carène, soufflerie). Des liens forts ont été tissés avec les filières économiques (matériaux, numérique, santé...) et des « pépites » sont bel et bien présentes (planétologie...). L'enseignement supérieur s'ouvre à l'international comme avec la « Maison des chercheurs étrangers » ou en accueillant un grand nombre d'étudiants étrangers (3 fois plus d'étrangers inscrits à l'Université de Nantes que d'étudiants à l'étranger).

Pour l'AURAN et les acteurs locaux, l'heure est à « la structuration territoriale de l'enseignement supérieur nantais ». Les grands sites se trouvent le long d'un axe Nord-Sud, colonne vertébrale de l'enseignement supérieur et de la recherche. 92% des étudiants de l'agglomération sont sur Nantes et une commune sur 3 accueille ou accueillera à l'avenir un établissement d'ESR.

L'enjeu majeur à Nantes est de « faire campus » en intégrant l'évolution des sites d'ESR dans celle de la ville, en leur donnant une visibilité dans la ville et en comprenant leur fonctionnement (mobilité, logements, services, etc.). ■





# La vie étudiante, facteur de réussite des études

**Profitant d'une rencontre avec le ministère de l'enseignement supérieur dans le cadre des concertations pour la préparation de la loi sur les Universités, une délégation de l'AVUF a pu faire entendre sa voix et sa conviction concernant les facteurs de succès des étudiants et le rôle qu'entendaient jouer les Villes dans le développement qualitatif de ces facteurs. Compte-rendu par Johan Tamain, vice-président de Grand Roanne Agglomération et Secrétaire Général de l'AVUF.**

La délégation de l'AVUF a été reçue par Daniel Filâtre (conseiller formation, orientation, insertion) et Guillaume Houzel (conseiller social et vie étudiante, culture scientifique et technique), tous deux membres du cabinet de Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR. Pour l'AVUF, Johan Tamain menait la délégation accompagné de Jean-Paul Domergue (chef de projet AVUF), Brigitte Regaldie (Ville de Lyon, responsable du Service Université-Recherche), Nicolas Jarosz (Reims Métropole, chef de projet ESR), Johanna Boutin (Roanne Agglomération, responsable du service ESR) et Brigitte Poitevineau (consultante).

En guise d'introduction J Tamain a rappelé la vision particulière de l'AVUF sur ce sujet : la réussite des étudiants ne dépend pas seulement de l'urbanisme et de l'offre de formation. C'est un environnement propice au travail et à l'épanouissement des jeunes qui est facteur de réussite. Ap-

pelé communément « vie étudiante », ce « territoire de la réussite » varie selon les territoires, la taille des villes et les réseaux. Il intègre plusieurs dimensions structurelles que la future loi ESR souhaite soutenir : aides sociale, santé, prévention, restauration, vie de campus, orientation, emploi, logement, insertion sociale et professionnelle.

Concernant la stratégie de l'offre de formation, le projet de loi introduit une nouvelle donne. Si le Ministère a une mission de coordination, la déclinaison de la gestion territoriale revient aux acteurs du territoire. L'AVUF souhaiterait que les politiques de site soient renforcées et articulées progressivement avec les politiques régionales, puis nationales. Il serait ainsi souhaitable que les régions assurent une coordination entre tous les nouveaux outils de développement de l'ESR. Un équilibre doit être trouvé, entre le risque d'une très grande concentration autour des métropoles, les moyens appauvris des villes moyennes, et un éclatement de l'offre.

Pour le Ministère, il ne s'agit pas de débattre sur la dichotomie décentralisation / centralisation mais de construire un modèle de gouvernance basé sur un « État stratège » qui s'appuie sur les régions, acteurs de confiance. Cette articulation maintient la proximité des liens entre les acteurs, selon les niveaux d'intervention de l'aménagement du territoire. Dans la définition de l'offre de formation, cette

articulation joue un rôle essentiel dans la réponse territoriale en faveur du tissu économique du bassin et dans l'accès démocratique à l'ESR (que les syndicats étudiants trouvent encore trop insuffisant).

Le MESR souhaite associer les collectivités dans l'action de la nouvelle loi et retient que les représentants présents lors de ce rendez-vous avec le MESR partagent une conception commune de la « *vie étudiante comme facteur de réussite des étudiants* ». Le MESR a enfin émis le souhait de s'appuyer sur les membres de l'AVUF pour « *laisser une place à l'expérimentation locale avec le concours des villes universitaires* », notamment à travers des schémas de bien-être des étudiants, le développement du numérique pour l'acquisition des savoirs, etc..

L'AVUF va jouer un rôle de catalyseur pour faire que les villes se soucient de ce que sera la ville et l'étudiant de demain, afin d'anticiper les évolutions du supérieur et au moins y réfléchir. Toutes les villes peuvent jouer un rôle important pour leurs étudiants en étant animatrices du supérieur sur leur territoire. ■



## Attractivité : Comment faire venir les étudiants et les chercheurs, contribuer à leur réussite ?

**L'atelier a commencé par un travail en groupe de 7 personnes destiné à faire émerger des idées fortes et les attentes des participants du colloque sur l'enseignement supérieur dans les villes. Parmi les questions et problématiques à élucider : quels sont les atouts du supérieur pour un territoire ? l'université est-elle un frein ou une opportunité de développement pour la ville ? quelles peuvent être les attentes des acteurs locaux ? Pour répondre de façon pragmatique,**

**chacun des 4 groupes constitués disposait d'un rapporteur pour faire une synthèse à mi-parcours de l'atelier.**

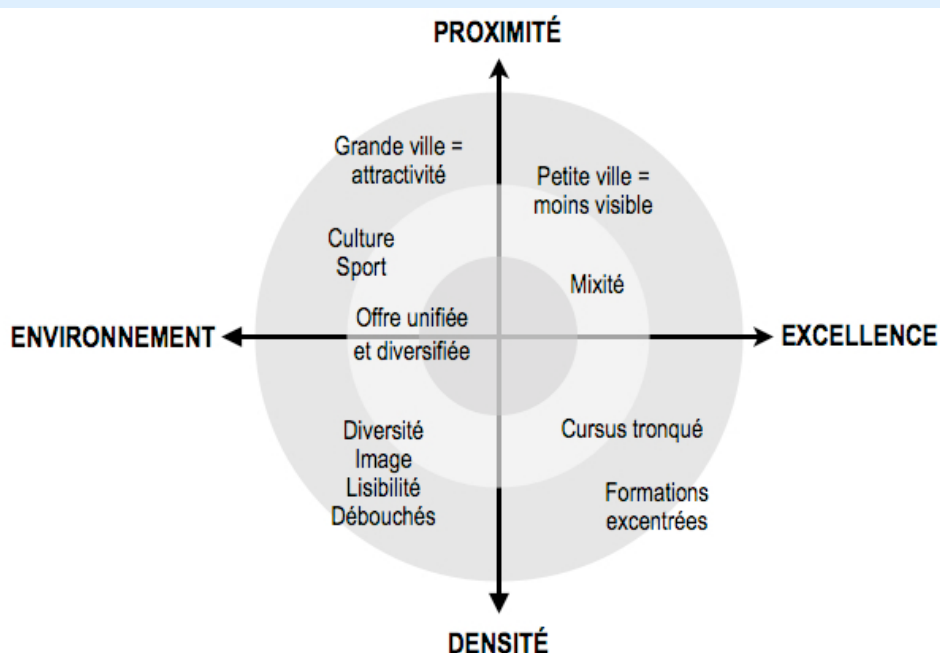
Les atouts des collectivités pour l'enseignement supérieur se retrouvent principalement dans leur capacité à travailler ensemble et d'impulser une dynamique locale pour relever le défi d'attirer et maintenir des jeunes sur leurs territoires. La présence d'une université unique ou d'antennes universitaires fortes accroît le potentiel d'attraction des villes, en offrant un cadre de vie dynamique et favorisant

l'épanouissement des étudiants. Pour les métropoles, l'accent est mis sur l'offre de formation en master et en doctorat qui favorisent l'excellence des territoires et des établissements. Les freins à l'attractivité des étudiants semblent résider dans la dispersion géographique de l'enseignement supérieur sur certains territoires et le manque flagrant d'accessibilité. Cela entraîne un déficit d'image qui ne permet pas à une offre de formation d'être lisible.

La segmentation choisie par les participants du groupe de travail (petite, moyenne et grande ville) peut permettre d'être dans une stratégie de coopération entre les territoires et de cibler des actions pour que chaque échelon puisse faire valoir ses atouts et cibler le public auquel il s'adresse. Il paraît important pour tous de prêter une attention particulière à la complémentarité des territoires et des acteurs, dans le cadre d'une gouvernance partagée. Pour les grandes villes et métropoles, l'enjeu majeur est de rayonner, en mettant en avant l'excellence à visée internationale (formation et recherche) et en faisant jouer le marketing territorial, effort de communication et d'attractivité à réaliser par les territoires.

Les villes moyennes ont plutôt à cœur de s'affirmer, en développant une offre de formation adaptée aux spécificités locales (niches), notamment en donnant accès à la vie universitaire en premier cycle.

*Suite page 8*



*Schéma synoptique tracé par Nathalie Clot, Directrice de la bibliothèque universitaire d'Angers et animatrice de l'atelier.*

(Suite de la page 7)

Elles ont avant tout besoin d'une communication sur les capacités d'accueil des étudiants et d'une visibilité optimale à destination des étudiants étrangers.

Quant aux petites villes, leur stratégie se tourne vers un maintien et une consolidation de leurs acquis pour exister. Elles doivent aussi constamment se positionner sur des niches / spécialités de formations, faire émerger des savoirs-faire et des bonnes pratiques (exemple des pôles d'excellence). ■

## Regard d'expert

**Hélène Lesourd, responsable des relations institutionnelles de L'Étudiant a pu apporter un regard extérieur sur cet atelier.**

Elle identifie un contexte actuel en pleine mutation pour l'ESR par l'arrivée de nouvelles manières d'apprendre, les changements d'attitude des étudiants sur leur campus et les capacités d'anticipation que cela peut demander. Les opérations et actions mettant en avant les étudiants sur les territoires, la qualité de la vie étudiante, etc.. deviennent indispensables. La formation et l'information doivent être « omniprésentes » à différentes échelles, notamment au cœur d'événements-salons des acteurs de l'ESR (locaux, régionaux, pour un public dédié). Les initiatives en lien avec les tissus économiques locaux, comme les « clusters » par exemple sont à encourager. ■



## Quelles nouvelles formes d'habitat ? Quelle vie de campus ?

**L'atelier sur l'accueil et les nouvelles formes d'hébergement et d'habitat des étudiants et chercheurs en mobilité a donné lieu à des échanges riches entre les participants et nos deux « témoins », Vincent Labouret, directeur du CROUS de Lyon qui intervenait au nom de l'association de Directeur de Crous et Phillipe Nicolet, Président du Groupe Réside Etude qui intervenait au nom de l'AIRES.**

Ces témoignages ont permis dans un premier temps un échange sur la sémantique et la différence à prendre en compte entre le terme logement et le terme habitat.

A partir de l'expérience des Crous, Vincent Labouret a insisté sur la nécessité

pour les acteurs du logement étudiant de prendre en compte les deux aspects que recouvrent la notion d'habitat. Un aspect réglementaire, inhérent à tous gestionnaires de logements jeunes dont le rôle est de faire vivre ensemble des individus qui ont des attentes parfois différentes mais dans un cadre commun – respect des règlements, des lois, – et donc un rôle de « police » du vivre ensemble, et un aspect plus pragmatique de prise en compte des expériences et du vécu de chacun dans leur acte de cohabitation – des parcours résidentiels plus ou moins développés.

La notion d'habitat renvoie à l'idée pour un gestionnaire de prendre en compte les évolutions de la société et l'évolution des modes de vie des usagers concernés.

Pour Vincent Labouret, deux phénomènes sont à l'œuvre aujourd'hui et modifient les attentes des étudiants et de leurs familles. La première est le recul des formes d'organisation collective encore très présentes dans les années 80 qui offrait la possibilité aux locataires de se retrouver sur des éléments de vie quotidienne, et la seconde est la hausse de la pression sur les résultats scolaires qui pèse sur les étudiants du fait de l'incertitude de leur insertion professionnelle.

Ces éléments pour Vincent Labouret entraînent un danger d'isolement et de fragilité pour certains étudiants qui nécessitent une réponse de la part des gestionnaires.

Suite page 9

*(Suite de la page 8)*

Les Crous ont mis en place deux dispositifs pour prendre en compte cette nouvelle donne dans le monde étudiant.

La première est le développement des étudiants relais qui ont pour objectif de compléter le travail des responsables salariés du Crous en assurant une activité d'animation, la mise en place d'ateliers thématiques, et surtout de favoriser la participation bénévole des locataires à la vie de la résidence. Quelques expériences, en partenariat avec des associations étudiantes, principalement dans les grandes résidences, conduisent aussi à la mise en place de volontaires en service civique pour favoriser l'animation en soirée.

Le deuxième dispositif vise directement à lutter contre l'isolement de certains jeunes éloignés de leurs familles, en organisant des points écoute le soir de 18 h à 21h et peuvent ainsi accompagner certains jeunes « un peu perdus » dans leurs nouveaux statuts d'étudiants locataires.

Philippe Nicolet qui représente les résidences privées, sociales ou non, explique que leurs offres ont évolué ces dernières années vers plus de confort, passant de la chambre simple à des studios équipés. Chaque résidence offre des parties communes et, pour répondre à la demande de leur clientèle, des offres de service qui vont au delà des services traditionnels comme la laverie ou la salle TV. Se développent aujourd'hui de réels espaces de coworking, des salles informatiques, des espaces de mise en forme... Mais Philippe Nicolet souligne également la nécessité d'un accompagnement en expliquant qu'un personnel est présent dans chaque résidence et que des étudiants relais sont

aussi mobilisés pour faire fonctionner et animer ces nouveaux équipements. Par ailleurs, il insiste sur l'aspect de la sécurité des résidences, demandé de plus en plus fortement par les familles et souligne que la présence d'un personnel sur place est un critère de plus en plus déterminant dans leur choix de logement surtout pour les plus jeunes étudiants.

Dans le débat qui a suivi, la principale difficulté rencontrée aujourd'hui par les décideurs locaux dans le développement de structures d'hébergement jeunes, et principalement dans les villes moyennes, est de faire face à la mobilité toujours plus grande des étudiants et donc pour les gestionnaires de faire face à la vacance locative qui peut en résulter. Des expériences de mise en place de guichet unique, d'agence inter-bailleurs, de chef de projet « vie étudiantes » chargé de la mise cohérence des besoins et offres, ont été évoquées mais se heurtent parfois à la difficulté de « gérer » des publics différents avec parfois des modes de vie incompatibles.

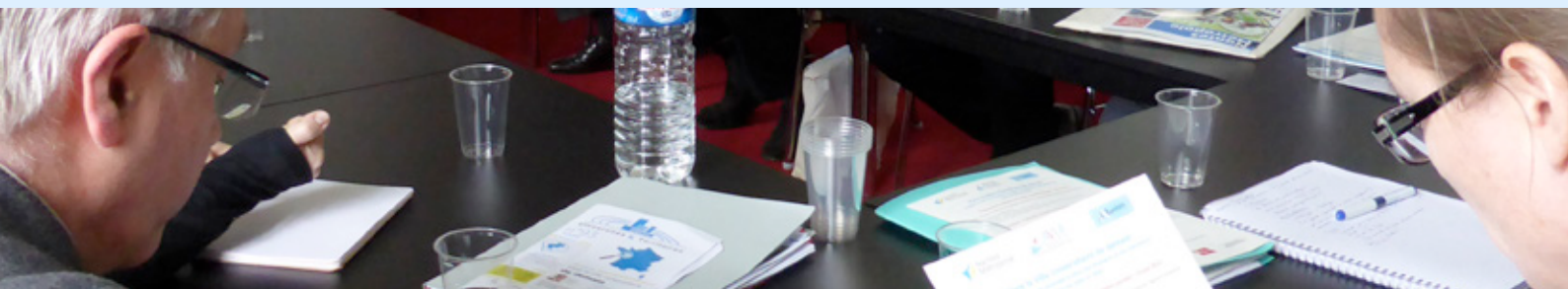
La problématique particulière de l'Île de France a aussi été soulignée avec la difficulté de bien comprendre les « flux » d'étudiants et de prise en compte des distances parfois très grandes entre les lieux d'enseignements, les territoires de vie sociale et les emplacements disponibles pour construire des résidences.

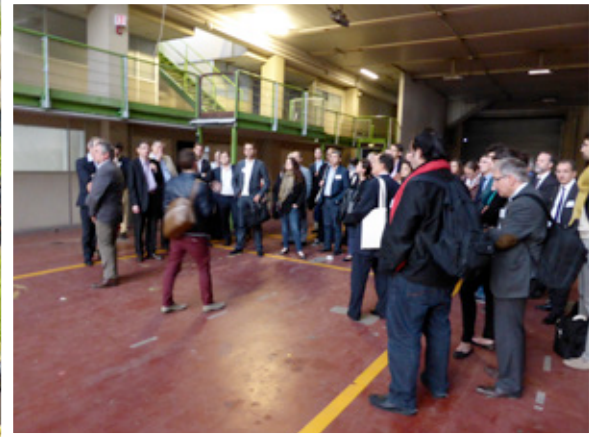
Des expériences nouvelles ont été soulignées qui offrent de nouvelles perspectives de « commercialisation » des logements étudiants : les résidences de la réussite gérées par le Crous – la première vient d'ouvrir à Nantes – qui offre un logement et un accompagnement pédagogique à des jeunes étudiants issus de milieux modestes, des partenariats nouveaux entre des établissements d'en-

seignement supérieur et des structures de logements qui permettent de prévoir en amont les flux d'étudiants en début et en cours d'année et permettent aux gestionnaires d'anticiper les départs éventuels.

La question du logement des chercheurs a été longuement évoquée, de nombreux projets sont en cours, mais les acteurs du logement appellent à la plus grande prudence sur ce type de projets. Ces résidences nécessitent une qualité importante d'accueil et de confort et surtout des emplacements privilégiés par rapport au milieu urbain : un chercheur étranger veut vivre en ville ! Ces deux critères, qualité et situation, amènent à des montages économiques plus difficiles et la question des taux de remplissage plus sensibles. Tous les participants ont souligné la nécessité de bien étudier la taille de ces résidences – les résidences actuelles qui fonctionnent bien sont de taille très modeste de 15 à 48 places – et de penser une structure interface qui puisse faire le lien entre les Laboratoires de recherches et les gestionnaires afin de bien suivre au cours de l'année les besoins d'hébergement qui vont de quelques jours à quelques mois.

Enfin, les deux témoins ont fait part de leur appréciation des axes à développer dans les années à venir et qui interrogent les formes de gestions actuelles : le logement partagé d'une part (qui est une forte demande des étudiants mais demande une réelle réflexion sur les modes d'attributions et de gestions locatives) et la mixité des produits logements pour faire face à la diversité toujours plus importante des étudiants et jeunes et de leur besoin de parcours résidentiels évolutifs mais qui se heurte aujourd'hui dans le montage des programmes à la grande rigidité des sources de financement et des réglementations. ■





Visite de la Maison des Chercheurs étrangers et du Quartier de la création sur l'île de Nantes. Cocktail dînatoire offert par la Ville de Nantes à l'Ecole Nationale d'Architecture. Concert des sœurs Djalab, chants et percussions d'Algérie.

# Analyse du projet de Loi

**La loi sur l'ESR dite « Loi Fioraso » a énormément évolué depuis sa première présentation en conseil des ministres, le 20 mars 2013. Les diverses associations d'élus ont été auditionnées par le rapporteur de loi, ce qui a permis de proposer des amendements. L'occasion pour David Constans-Martigny, chargé de mission éducation et culture de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France) de nous informer sur l'avancée du projet de loi.**

**La loi a été publiée au Journal Officiel du 23 juillet 2013**

Contestable et contesté, le classement de Shanghai édité depuis 2003 a pourtant profondément remis en cause la manière dont étaient gérées les universités et le système français d'ESR. La réaction ne s'est pas faite attendre et les gouvernements successifs ont corrigé au pas de charge les faiblesses identifiées à travers diverses lois (PRES, LRU, Plan Campus, etc.). Contestées à leur tour, tant par la communauté universitaire que par l'opposition. Ces diverses lois étaient au cœur de l'engagement n° 39 du candidat François Hollande.

Un travail concerté, sous l'angle de vue des collectivités, a pris place en amont du projet de texte de loi sur l'ESR avec l'ensemble du bloc local, dont l'AVUF. Le rapport Le Déaut sur la loi « Université et Recherche » formule dans son second chapitre des propositions sur le rôle des

collectivités territoriales. Parallèlement aux assises de l'ESR, le Premier ministre avait en effet missionné le député Jean-Yves Le Déaut afin qu'il prépare un rapport sur les déclinaisons législatives des Assises. Ce rapport reconnaît que les collectivités territoriales et en particulier les régions apportent une contribution financière importante aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés sur leur territoire (394 millions d'euros pour l'enseignement supérieur en 2011, près d'un milliard d'euros si l'on inclut la recherche et l'innovation).

Au terme de leur audition par le rapporteur de la loi à l'assemblée nationale, le député Vincent Feltesse, les associations d'élus (AMGVF, AdCf, AVUF, ACUF) se sont liées pour proposer plusieurs amendements à la loi ESR, portant principalement sur l'articulation des schémas régionaux ESRI avec les schémas locaux ESRI, et leur reconnaissance dans les contrats de site. Aux termes de la loi, et en l'état actuel de son écriture, un seul contrat pluriannuel est donc conclu entre le ministère et les établissements regroupés relevant de sa tutelle.

*Suite page 12*

## Infos et précisions

**La loi a été publiée au Journal Officiel du 23 juillet 2013. Elle transfère aux régions la coordination et les crédits accordés aux initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle.**

« La loi de décentralisation évoque elle aussi l'enseignement supérieur et la recherche : l'ESR devraient apparaître dans le deuxième projet de loi » : le texte de la loi a beaucoup bougé, et la version en cours de discussion au Sénat précise que la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette nouvelle écriture impliquerait une nouvelle manière de lire le texte de la loi Fioraso, qui stipule que les contrats pluriannuels entre l'université et l'Etat associent la région et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, et qu'ils prennent en compte les orientations fixées par les schémas régionaux et les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d'enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements... ■

(Suite de la page 11)

Une trentaine de sites devraient être signataires pour leur territoire d'un contrat de site avec le ministère.

L'article 38 de la loi, qui explicite la politique de site, précise que « *ces contrats pluriannuels peuvent associer la ou les régions et les autres collectivités territoriales, les organismes de recherche et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires* ». La loi de décentralisation évoque elle aussi l'enseignement supérieur et la recherche : l'ESR devrait apparaître dans le deuxième projet de loi, qui organise les « conditions de la croissance économique » et, à ce titre, confie aux régions « des responsabilités de chef de

file en matière de développement économique ». Il prévoit notamment que les régions adoptent pour cinq ans un « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » pour une « stratégie régionale d'innovation ».

La partie du texte consacrée à « l'emploi et l'avenir de la jeunesse » comporte deux articles dédiés à l'orientation, les régions se voyant confier le « *service public de l'orientation tout au long de la vie* », ainsi qu'un article sur l'ESR prévoyant notamment la définition par la région d'un « *schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* ». La région doit également coordonner la culture scientifique, technique

et industrielle. Le logement étudiant est quant à lui inclus dans le troisième projet de loi, dans la partie dédiée aux « transferts de compétences ».

Durant le premier semestre 2014 se dressera un état des lieux des CPER actuels afin de faire le bilan des réalisations entreprises dans le domaine de l'ESR entre 2007-2013. Le MESR estime à environ 73% le taux de réalisation des CPER 2007-2013, 80% en incluant la cinquantaine d'opérations dont le financement aurait d'ores et déjà été engagé. Les nouveaux contrats s'étaleront donc sur les périodes 2015-2017 et 2018-2020. Ils pourront inclure le glissement de projets qui n'auraient pu être financés sur la période précédente. ■



## Développement économique : Quelles interfaces entre la recherche, le capital humain et le développement économique local ?

**Cet atelier invitait les participants à se questionner sur les apports d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants sur les territoires, sous l'angle des interfaces entre la recherche, le capital humain et le développement économique local. Les avis sont nombreux et riches d'enseignement.**

Pour Isabelle Pellerin (Ville de Rennes), l'enjeu des années qui viennent est de « stabiliser les missions et périmétrer correctement » les structures de transfert

de technologies (plateformes régionales, centres de ressources, SATT, etc) pour travailler de façon complémentaire et au service de l'économie.

Philippe Quéré (Président d'Interfaces Compétences) complète ce propos en rapportant que la massification de l'accès à l'enseignement supérieur a essentiellement été portée par les universités qui ont pris de plus en plus d'importance sur les territoires. En accueillant de plus en plus d'étudiants depuis le début des années

1990, l'enseignement supérieur a muté : la diversité des formations correspond aujourd'hui à « l'éclatement » que peut connaître le marché du travail et le recrutement des jeunes diplômés. Selon M. Quéré et sur la question des stages, nous devons faire émerger les vrais besoins latents des structures d'accueil (collectivités territoriales, par ex.) avec le concours des établissements d'enseignement supérieur (voir encadré).

Suite page 13

(Suite de la page 12)

### Qu'est ce que l'université et la recherche produisent sur le territoire ?

C'est la question qui revient souvent chez les acteurs de l'enseignement supérieur. La question inverse est aussi légitime : que peut-on concrètement apporter aux universités ? Les « échanges réciproques doivent pouvoir être identifiés » et permettre aux universités et collectivités de travailler ensemble (N. Delesque). Christian Louit (Président Honoraire de l'Université d'Aix-Marseille) constate qu'il reste difficile de faire travailler l'ensemble des acteurs au développement de l'enseignement supérieur. Les universités mettant en avant leur autonomie, les collectivités pensant trop souvent de manière régalienne.

### Les entreprises ont avant tout des besoins locaux.

Les PME dans les villes moyennes se tournent facilement vers les IUT et BTS pour recruter des stagiaires, du fait de leur proximité et de l'habitude de ces structures à organiser les stages de leurs étudiants. Dans les grandes villes, elles doivent se tourner vers les universités ce qui nécessite une démarche d'accueil particulière qu'il s'agit d'organiser. Les pratiques des entreprises dépendent fortement des bassins d'emploi, des réseaux et des acteurs en place (pépinières, CCI, agences de développement). Lors du rendez-vous de l'AVUF au MESR, les priorités des collectivités pour l'emploi des jeunes convergeaient vers le financement de dispositifs efficaces, une éco-

## Regard d'expert

**Philippe Quéré, Président d'Interfaces Compétences précise que les acteurs professionnels des territoires sont sources de projets pour les stages universitaires.**

Depuis plus de dix ans, avec l'objectif de proposer à des étudiants de toutes filières universitaires, des stages à même de contribuer à l'élaboration de leur projet professionnel, l'association Interfaces Compétences propose aux entreprises et collectivités des Pays de la Loire un accompagnement spécifique. La démarche ne consiste pas à « placer » des étudiants stagiaires, mais à recenser avec des chefs d'entreprises, des directeurs de services, les besoins « dormants » dans leur fonctionnement ordinaire. Toute organisation professionnelle, au-delà des compétences qu'elle mobilise via ses salariés et via des formes diverses d'externalisation, génère inévitablement des besoins non satisfaits. Ce sont ces besoins, une fois analysés et mis en rapport avec des formations et des profils d'étudiants, qui peuvent offrir un point de départ pour la conception d'un projet de stage.

Ce faisant, des entreprises et collectivités de tailles moyennes qui n'en avaient pas du tout la culture, en viennent à adopter une démarche d'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur universitaire, en percevant ceux-là non pas comme demandeurs, mais comme porteurs de compétences et de solutions. ■

nomie d'échelle et une complémentarité mieux gérée (Jean-Paul Domergue).

### Sur l'insertion professionnelle des étudiants, les dispositifs sont disparates.

Au-delà des diplômes et de la qualité des formations, il faut un minimum de structures administratives dédiées à l'entrée dans la vie active. Par exemple, la constitution d'un annuaire et d'un réseau d'anciens est une chance pour tout établissement d'ESR mais est extrêmement chronophage. Les associations d'anciens ou encore les Junior-Entreprises sont bien présentes dans les grandes écoles, surtout de commerce et d'informatique, mais ont du mal à voir le jour dans les universités.

Concernant l'entrepreneuriat, l'heure est à l'expérimentation avec les Pôles Entrepreneuriat Étudiant mis en place en 2009.

L'atelier s'est clôturé sur des discussions autour du « transfert technologique ». C'est le processus désignant le transfert formel à l'industrie, ou plus largement à la société civile, des découvertes résultant de la recherche. Sur cette question, on parle peu de formations, mais plutôt de SATT, de laboratoires, de startups, d'entreprises, de brevets, etc. Pourtant l'économie de la connaissance ne sera seulement possible que si l'on souhaite avoir concrètement une vision plus sociétale de la France. ■



**Citoyenneté, pratiques vertueuses, responsabilité sociétale : Comment faire société ?**



**7/8**  
NOV. 2013  
Campus centre-ville  
Université de Nantes

**COLLOQUE**  
Éco-campus 2  
VERS DES CAMPUS  
DURABLES

**2**  
JOURNÉES  
ATELIERS, TABLES RONDES

**DE L'ÉCO-CAMPUS AU CAMPUS DURABLE**

Devant le succès rencontré par cette manifestation, une **deuxième édition** - Éco-campus 2 : Vers des campus durables - sera co-organisée à Nantes par l'Université de Nantes et l'École des Mines de Nantes et poursuivra les travaux initiés en 2012.

Ce colloque, labellisé « **Capitale verte de l'Europe** », se tiendra à Nantes les **jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2013** sur le campus santé de l'Université de Nantes.

**SOUS L'ÉGIDE DE**

**COMMENT CO-CONSTRUIRE LE CAMPUS DE DEMAIN ?**

- Comment passer d'une approche militante du développement durable à une approche intégrée dans la stratégie des établissements ?
- Comment préparer ensemble cette transition ?
- Quels campus pour demain ?

Axe central du colloque, la construction des campus de demain passera par une prise en compte des **enjeux du 21<sup>e</sup> siècle** dans leurs implications sociétales, pour une **meilleure intégration des campus sur le territoire**, en particulier dans leur **environnement naturel**, et pour une **activité économique durable**.

Le développement durable des campus représente une **opportunité de changement importante** et un formidable levier d'actions pour les établissements d'enseignement supérieur français.

Ce colloque a pour ambition d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leur politique de responsabilité sociétale au vu des attentes et besoins :

- de **l'étudiant** tour à tour récepteur puis transmetteur de ces valeurs au sein de l'entreprise ou de la structure dans laquelle il évoluera.
- de **l'entreprise** qui confronte ses propres questionnements et attentes à la culture et aux pratiques de jeunes recrues formées à ces nouvelles problématiques et au dispositif prévu par les établissements d'enseignement supérieur.
- des **territoires** sur lesquels se situent les établissements d'enseignement supérieur et desquels ils sont acteurs.

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE**

- **À l'Université de Nantes**  
Consciente des enjeux globaux et des défis à relever, l'Université de Nantes a décidé de s'engager dès 2007 dans une démarche de développement durable.  
[En savoir +](#)
- **À l'École des Mines de Nantes**  
Adopté en 2008 par le Conseil d'administration de l'École des Mines de Nantes, l'Agenda 21 est depuis déployé au sein de l'école.  
[En savoir +](#)  
Chaire Développement Humain Durable & Territoires. [En savoir +](#)  
Transition énergétique et sociétale. [En savoir +](#)

**1<sup>RE</sup> ÉDITION (JANVIER 2012)**

[➤ Téléchargez les actes](#)

Retrouvez les archives depuis 2003.  
Feuilletez les numéros en ligne.  
Téléchargez au format PDF.

[www.universites-territoires.fr](http://www.universites-territoires.fr)

n°94 page 14



# Experientation et confiance

**Pour clore le colloque, les rapporteurs des groupes de travail du second jour ont été invités à présenter les résultats de leurs travaux. L'occasion de dresser un bilan des préoccupations des acteurs territoriaux pour l'ESR.**

Jean-Paul Domergue, chef de projet « formations et séminaires » de l'AVUF a été le premier rapporteur des groupes de travail à prendre la parole. Au sein de son atelier sur les interfaces entre recherche et développement local, un tour de table a été fait sur la première heure, où le cœur de la discussion était un questionnement : « *Comment faire maintenant plutôt que faire dans l'urgence demain ?* ». La coordination du travail de l'ensemble des parties prenantes du supérieur demande du temps alors qu'il n'y a pas de modèles pré-définis ou d'exemples opérationnels qui sont des cas d'école. L'importance des mots et des éléments de langage semblent être un pré-requis pour une vision partagée : concernant les transferts de compétences par exemple, il est nécessaire de voir un transfert comme un échange réciproque concernant l'ESR. « *Beaucoup de points restent à approfondir autour des coordinations entre les acteurs sur les rapports entre la ville et l'étudiant, la ville et l'aménagement du territoire, la ville et la gouvernance* ».

Un autre groupe de travail concernait la citoyenneté et la responsabilité sociétale de l'enseignement supérieur, animé et synthétisé pour l'auditoire par Erick Gutknecht, directeur de la Jeunesse de la

Ville de Nantes. Sur « *ce qui peut faire société avec les étudiants* » : le conseil étudiant de la Ville de Paris, le « *mandat citoyen* » à Nantes ou encore l'éclairage de l'AFEV sur la responsabilité sociétale des universités, ont ouvert la voie aux débats. Ici, les enjeux sont autour de l'information des jeunes et l'importance que peut avoir l'AVUF dans son rôle de « *mutualisation entre collectivités* ». tout le monde s'est accordé sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants par exemple. Celui-ci à une réelle utilité au parcours universitaire et professionnel des étudiants, mais aussi pour le territoire. La conclusion est enthousiaste : « *Il y a de savoirs-faires sur les territoires et il faut le faire-savoir, c'est aussi ça faire citoyenneté !* »

Abbassia Hakem, adjointe au Maire de Nantes, est revenue sur la volonté de Nantes de « partager son expérience » en accueillant le colloque de l'AVUF pour « essayer d'améliorer l'action publique des collectivités ». La taille des villes membres de l'AVUF n'est pas un handicap, c'est une chance pour l'intérêt général. Les territoires et les universités sont de plus en plus interdépendantes et c'est un avantage. Il y a aujourd'hui une obligation de travailler en complémentarité pour rendre les territoires les plus attractifs possibles. Il faut ainsi « *expérimenter et se faire confiance* » pour inscrire les collectivités dans l'avenir, répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. La force des acteurs locaux est de pouvoir fédérer et anticiper les changements à venir.

Didier Guillot, adjoint au maire de Paris et vice-président de l'AVUF, a conclu définitivement les travaux du colloque en expliquant que « *l'université et la ville sont maillées dans l'ensemble des politiques publiques* ». Pour lui, « *le dynamisme économique des territoires est souvent adossé au dynamisme de l'ESR* ». L'ensemble des collectivités locales doivent échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques de gouvernance. Les moments de réunion et réseaux de l'AVUF sont des endroits privilégiés pour trouver des synergies au service de l'ESR, des étudiants des collectivités et des territoires. Ces échanges se poursuivront sur quelques temps forts d'ici la fin de l'année 2013. ■

« *Le dynamisme économique des territoires est souvent adossé au dynamisme de l'ESR* »,

**Didier Guillot**

Maire adjoint à la vie étudiante de Paris et Vice-Président de l'AVUF



« 20 ans de l'AVUF »

Aix-en-Provence 10 &amp; 11 octobre 2013

Aménager la ville universitaire de demain



# Sommaire & Programme

## Sommaire

Jeudi 10 octobre -17h/22 h

Visite libre de l'exposition «Le Grand Atelier du Midi» au Musée Granet et Réception officielle de la CPA/ Ville d'Aix au Musée Granet – Cocktail dînatoire

**Page 17** Entretien avec **Christian Louit**

[Lire la suite](#)

**Page 18** Emplois des JD **issus des quartiers d'Aix.**

[Lire la suite](#)

**Page 19** Une Initiative d'Excellence à **Aix-Marseille.**

[Lire la suite](#)

**Page 20** Sortie d'Amphi à **Marseille**

[Lire la suite](#)

**Page 21** Tandem à **Aix-Marseille**

[Lire la suite](#)

**Page 23** ESN anticipe l'Europe de demain à **travers le programme Eduk8.**

[Lire la suite](#)

**Page 22** Le logemtn étudiant à **Fac Habitat**

[Lire la suite](#)

**Vendredi 11 octobre après-midi : Pourquoi la Ville Universitaire va t-elle se dessiner différemment demain ?**

**13h30 - Ouverture des travaux** par Hélène Mandroux, Maire de Montpellier et Présidente de l'AVUF, un représentant de la CPU.

**14h00 - Evolution du contexte institutionnel français.** Nouvelle loi ESR, CPER en préparation, prochaine loi environnementale, SRESRI, lois de décentralisation, aménagement territorial. Table ronde animée par Bernard Pouyet, président honoraire d'université avec Marie-Hélène Granier-Fauquert, Directrice du Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche au MESR, un représentant de l'ARF et un représentant d'AMU et/ou de la CPU.

**14h45 - La transition énergétique**

Villes et universités durables ensemble. Rationalisation des équipements et du patrimoine, réhabilitation énergétique et responsabilité sociétale des universités. Table ronde animée par Arnaud Magnin, Ville de Paris, avec Daniel Gande, Chef de projet développement durable à la Direction du développement territorial et du réseau à la Caisse des Dépôts, Marie-Gabrielle Mery, responsable du pôle homme-bâtiment et efficacité énergétique au Réseau FONDATTERA, un représentant de l'association des responsables techniques de l'immobilier et de l'enseignement supérieur (ARTIES).

**15h45 - La révolution numérique.** L'impact sur les usages et les infrastructures d'études et de recherche, nouveaux lieux, nouveaux publics, massive open online course (MOOC), Florence Durand-Tornare - Déléguée générale de « Villes Internet », Didier Guillot, Adjoint au Maire de Paris, Vice-président de l'AVUF et Cyril Bedel, Fondateur de EDUANO, 1er M.O.O.C. européen

**16h30 - Synthèses et allocutions de clôture** par Didier Guillot, Adjoint au Maire de Paris, Vice-président de l'AVUF, le Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix délégué à l'Enseignement supérieur et Recherche.

**Vendredi 11 octobre matin : Comment la Ville Universitaire de demain se dessine-t-elle aujourd'hui ?**

**9h00** Ouverture du colloque avec Christian Duval, Directeur de Sciences Po Aix, le Président de la Communauté du Pays d'Aix et le Maire d'Aix-en-Provence (ou son représentant) et Ali Saib, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille (sous réserve).

**9h30 - Université et stratégies urbaines.** Présentation du volet urbain de l'étude sur le poids des collectivités locales dans l'enseignement supérieur: contexte historique, enseignement supérieur et organisation territoriale, logement étudiant par Brigitte Bariol, Déléguée générale de la FNAU.

**10h15 - Quand universités et collectivités travaillent ensemble pour façonner la ville.** Etude de cas : le Campus de Bordeaux, projet, montage, partenariat. Table ronde animée par Jean-Paul-Domergue, Sup Conseil/AVUF, avec Jérôme Goze, Directeur de l'opération Campus – Université de Bordeaux, Christophe Piette – Directeur de l'aménagement urbain, Ville de Pessac et Laurent Poulon, Directeur général Adjoint de DV Construction - maître d'œuvre titulaire du contrat de partenariat.

**11h15 - Quelles tendances en matière d'urbanisme universitaire et d'insertion dans la ville ?** Analyse des présentations de la matinée et réflexion sur les concepts de «ville campus» et de «campus urbain» animée par Julien Langé – Urbaniste, avec : Eric Daniel-Lacombe - Architecte et rédacteur du rapport du PUCA « Aménagement des sites universitaires »



# Regard croisé de l'universitaire et de l'élu territorial aixois

*M. Christian Louit est Conseiller Municipal aux Universités et Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Avocat de profession, il s'est investi tout au long de sa carrière dans l'enseignement supérieur et particulièrement au sein de la filière droit : Doyen d'une UFR puis Président de l'Université Aix-Marseille III Paul-Cézanne, il est aujourd'hui Président Honoraire de l'Université d'Aix-Marseille.*



**Christian Louit** Conseiller Municipal aux Universités et Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche

## Au cours de votre carrière, comment avez-vous vu évoluer l'enseignement supérieur ?

La filière droit est particulière, de par sa vocation professionnalisée très marquée. Il y a eu à mes débuts à l'université, une politique nationale très marquée par la lutte contre l'échec, qui peut être la meilleure et la pire des choses. Tout est question de ressources (personnels, matériels, financiers, etc.). Encore aujourd'hui, les étudiants sont d'accord pour admettre un travail plus poussé et

une compétition, à condition que les filières débouchent sur des emplois. Progressivement, l'ascenseur social s'est bloqué au fur et à mesure de mon parcours. Cela a été de plus en plus difficile, au rythme de l'augmentation du nombre d'étudiants et de leurs capacités à réussir. Les lois successives ont souvent été limitées par les moyens mis en oeuvre. Le comportement des universitaires a changé dans le même temps, notamment en développant des capacités toujours plus innovantes à aller chercher des moyens de financer leurs projets, de formation ou de recherche.

## Pourquoi le Pays d'Aix a-t-il choisi d'accueillir le colloque de l'AVUF en octobre prochain ?

D'un point de vue général, le Pays d'Aix est concerné comme toute collectivité par la vie universitaire sur son territoire. C'est un enjeu d'image intellectuelle et économique. Localement, nous avons été amenés à travailler entre autres sur le plan campus et il est intéressant de voir les démarches d'autres EPCI confrontées aux mêmes problématiques. Les colloques de l'AVUF sont avant tout des lieux d'échanges.

## Concernant le Plan Campus justement, où en êtes-vous sur le site aixois ?

Dans la démarche Université-État, notre Partenariat Public-Privé (PPP) est un des plus avancés en France. Les collectivités ont joué le jeu, en s'investissant sur les BHNS (Bus à haut niveau de service),

« Le Plan Campus a amené les collectivités à s'intéresser aux regards de la population face à l'enseignement supérieur. On a permis aux citoyens d'avoir une vision plus concrète des étudiants sur leur territoire. »

**Christian Louit**

les parkings étudiants en marge des centres-villes, l'acquisition de terrains supplémentaires pour faire du logement étudiant, etc.. Cela a aidé les élus, les administrations locales et les établissements du supérieur à se connaître et travailler ensemble. Ce travail commun n'était pas un acquis avant l'Opération Campus. Le Plan Campus a aussi amené les collectivités à s'intéresser aux regards de la population face à l'enseignement supérieur. On a permis aux citoyens d'avoir une vision plus concrète des étudiants sur leur territoire. Les moyens du plan campus ont permis de revaloriser des bâtiments, remis à neuf et équipés en matériel pour accueillir au mieux la communauté universitaire.

## Selon vous, quels sont les politiques prioritaires pour l'enseignement supérieur ?

C'est une question à la fois simple et compliquée. Il faut donner les moyens à l'enseignement supérieur local de travailler correctement, tout en gardant une cohérence avec des objectifs nationaux. Le constat se résume souvent à des améliorations par petites touches et dont les finalités sont inégales en fonction des filières de formation. ■

# Emplois des jeunes diplômés **issus des quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence**

Par Daniel Lamar, Directeur Général de l'AFIJ

L'AFIJ mène des actions en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence. Une action a été réalisée par l'AFIJ dans le cadre du CUCS 2012 : « Action pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence », avec le soutien de la DDSC des Bouches du Rhône et de la Ville d'Aix en Provence. Cette action s'est inscrite dans le cadre d'une action régionale plus globale qui fait l'objet d'un soutien du Fonds Social Européen.



lors d'entretiens individuels avec ces jeunes susceptibles d'être victimes de discrimination à l'embauche en raison de leur lieu d'habitation et parfois aussi de leur origine. Ils ont bénéficié d'un accompagnement de proximité par le biais de permanences tenues au sein de Centres sociaux d'Aix-en-Provence.

3) **L'établissement de recommandations** en adaptant un accompagnement individuel et personnalisé au cas par cas pour permettre efficacement et concrètement de travailler sur les qualités, faire ressortir les compétences, donner de l'assurance et des connaissances sur le monde du travail, faire découvrir la réalité de l'entreprise, aider à formaliser un projet professionnel cohérent, inciter à élargir le réseau relationnel, etc.

4) En plus de cet accompagnement spécifique, les bénéficiaires ont été incités à **participer à une dynamique de groupe** à travers des prestations collectives de l'AFIJ d'Aix-en-Provence. L'AFIJ les a également incités à participer aux rencontres thématiques qu'elle a organisées (9 interfaces en 2012, dont 2 rencontres de présentation de métiers et 7 présentations d'entreprises). Ces jeunes ont aussi été tenus informés des forums et salons emploi.

5) **Un suivi et un appui est assuré jusqu'à l'obtention d'un emploi.** L'AFIJ a positionné les candidatures des jeunes sur des opportunités d'embauche : à travers les offres d'emploi récoltées au niveau

local et avec le dispositif national de l'AFIJ « ERGE, faciliter un Entretien de Recrutement avec une Grande Entreprise »<sup>1</sup>

## EN CHIFFRES

L'AFIJ a transmis en moyenne 5 offres par jeune.

Une réflexion permanente a été menée avec chacun sur les questions de discriminations rencontrées et supposées, destinée à apporter des réponses aux problèmes rencontrés.

20 jeunes diplômés ont bénéficié d'un accompagnement intensif vers l'emploi. Ces jeunes résident tous dans un quartier défini comme « prioritaire » dans le cadre du CUCS d'Aix en Provence, et plus particulièrement dans le quartier « Jas de Bouffan » (11 jeunes). Il s'agit de 15 femmes et 5 hommes. L'âge moyen est de 24,3 ans. 14 jeunes sont issus du premier cycle de l'enseignement supérieur (bac+2/licence) et 6 de Master 1 ou 2. L'AFIJ a accueilli dans l'action des jeunes répartis dans des filières diverses.

Sur les 20 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement intensif vers l'emploi en 2012, 12 ont eu une solution positive durant l'année 2012 : 2 CDI, 3 CDD de 6 mois et plus, 2 CDD de moins de 6 mois, 3 jeu contrat de professionnalisation, un jeune a entrepris une formation de moins d'un an en adéquation avec son projet professionnel et un jeune a entrepris un stage de moins de 6 mois en adéquation avec son projet professionnel. L'AFIJ a poursuivi le travail avec les jeunes toujours en recherche d'emploi sur leur projet professionnel, leur mobilité, etc. ■

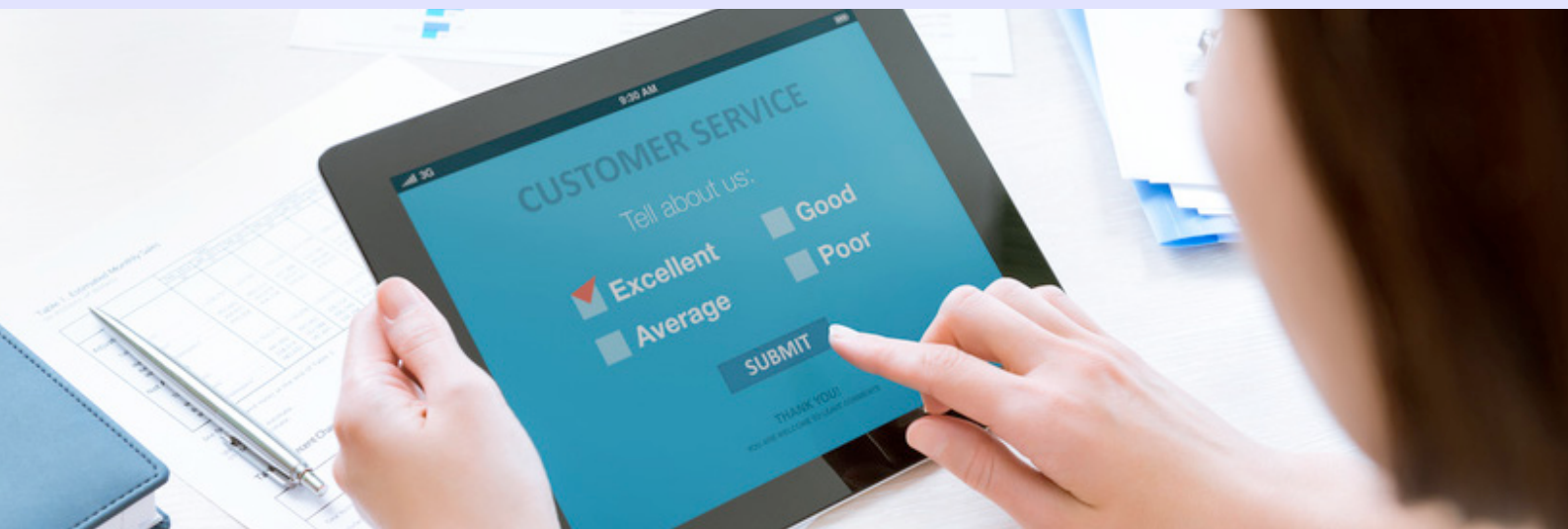
INFO + <http://www.afij.org>

1- ERGE mobilise de grandes entreprises engagées dans la diversification de leurs recrutements. L'AFIJ travaille avec plus d'une centaine de grandes entreprises dans le cadre de charte de la diversité, du label diversité.

L'action financée dans le cadre du CUCS d'Aix en Provence en 2012 s'est déroulée en plusieurs étapes.

1) **Le repérage du public** concerné a été assuré par la chargée de mission insertion qui a tenu des permanences au sein de Centres sociaux, dans les quartiers Encagnane, Beisson, Jas de Bouffan et Corsy, et tracté dans les quartiers régulièrement pendant l'année, afin de favoriser le repérage des jeunes. Plus de 50% des jeunes des quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence suivis en 2012 n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi lors du premier entretien avec une chargée de mission de l'AFIJ.

2) **Un bilan précis de la situation** de chacun d'entre eux a été réalisé par l'AFIJ



## Une initiative d'excellence **Aix-Marseille**

La fondation universitaire A\*MIDEX (Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille) a été créée en mai 2012 suite à la sélection par l'Etat dans le cadre des IDEX du projet du même nom. Portée par l'Université d'Aix-Marseille et ses partenaires, elle doit en devenir un de ses outils de développement. A\*MIDEX vise à permettre à l'AMU d'intégrer dans les 10 prochaines années le top 20 des universités européennes et le top 100 des universités mondiales.

À l'issue de la sélection du projet A\*MIDEX, porté par l'université d'Aix-Marseille et ses partenaires, parmi les 17 candidatures reçues en 2011 en réponse à l'appel à pro-

jets IDEX, la fondation A\*MIDEX devient un nouvel outil de développement pour la nouvelle université unique d'Aix-Marseille et ses partenaires. Parmi les membres fondateurs réunis au sein de son Comité de Pilotage, on compte : l'Université d'Aix-Marseille (AMU), le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'APHM, Sciences Po Aix et Centrale Marseille. Cet organe décisionnel élabore le programme annuel d'A\*MIDEX et se réunit mensuellement pour accompagner sa mise en oeuvre. Il sélectionne notamment les lauréats des différents appels à projets lancés par la Fondation, sur la base de recommandations d'experts externes, mobilisés pour évaluer de façon indépendante

les dossiers soumis.

La spécificité de la fondation universitaire A\*MIDEX réside dans le fait qu'elle a été créée spécifiquement pour mettre en place l'IDEX et que sa priorité n'est pas de lever des fonds. Elle est financée grâce aux intérêts annuels d'une dotation initiale de l'État de 750 millions d'euros. Pour l'essentiel, ces crédits financent les lauréats des appels à projets A\*MIDEX, ainsi que les 10 projets de Laboratoires d'Excellence (LABEX) inclus dans A\*MIDEX.

### ACADÉMIE D'EXCELLENCE

Il s'agit du « volet formation » d'A\*MIDEX. Une charte définit 7 critères d'excellence, pour financer des projets qui vont améliorer la qualité des formations du site : pertinence, compétitivité, sélectivité, internationalisation, interdisciplinarité, insertion professionnelle et innovation pédagogique. Sur ce dernier point par exemple, toutes les formations des établissements peuvent proposer un projet. Un Comité Académique composé pour moitié d'extérieurs et de 50% de membres internes au site d'Aix-Marseille (représentants des établissements d'enseignement supérieur et du monde socio-économique) procède à l'évaluation et à la catégorisation des projets candidats à une labellisation par l'Académie d'Excellence et fait des recommandations au Comité de Pilotage d'A\*MIDEX.

(Suite page 20)

### Les défis d'A\*MIDEX

#### RECHERCHE

Atteindre le top 100 mondial des Universités de recherche

#### FORMATION

Promouvoir l'Académie d'Excellence et améliorer l'internationalisation des Masters et Doctorats

#### IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

Repousser les limites de la recherche partenariale et des transferts de technologies

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE L'INTERNATIONALISATION AVEC  
UNE DOUBLE STRATEGIE: MEDITERRANEE & INTERNATIONAL

UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES AUDACIEUSE AFIN  
D'ATTIRER, DE RECRUTER, DE FIDELISER ET DE DEVELOPPER TOUS LES  
TALENTS

*(Suite de la page 19)*

Sont ciblés surtout des projets adossés à des formations de second et de troisième cycle ; 9 ont été labellisés cette année (objectif d'une trentaine d'ici 2016).

### EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

A\*MIDEX via l'Académie d'Excellence a prévu des « services exclusifs d'accompagnement des étudiants impliqués dans les programmes labellisés ». Pour ce faire, AMU a ainsi mis en place des bourses étudiantes d'aide à la mobilité entrante et sortante, financées dans le cadre des formations désireuses d'accroître leur visibilité internationale et disposant des budgets correspondants, qui visent à :

- attirer les meilleurs étudiants externes dans les formations de l'université d'Aix-Marseille
- faciliter la mobilité internationale des étudiants inscrits à l'université d'Aix-Marseille
- favoriser les échanges avec les universités partenaires prioritaires de

l'université d'Aix-Marseille

- faire connaître l'université d'Aix-Marseille et renforcer son positionnement international comme université d'excellence en matière de formation.

Autre fait marquant, la Fondation A\*MIDEX a pu faciliter le logement étudiant, en partenariat avec le CROUS, pour les étudiants étrangers des programmes A\*MIDEX.

A\*MIDEX cristallise au mieux l'ensemble des aspirations des acteurs locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche et leur volonté de renforcer l'enseignement, la recherche et la valorisation. Dès 2014, tous les lauréats de la première vague d'appels à projets d'A\*MIDEX auront été sélectionnés et il sera temps de juger si le dispositif participe véritablement à « plus d'excellence ».

INFO +

<http://amidex.univ-amu.fr>

## Les fondations

### Les fondations universitaires et partenariales ?

Depuis la loi sur l'autonomie des universités, les établissements ont la possibilité de créer des fondations pour « renforcer et diversifier leurs ressources propres », notamment en faisant appel au mécénat des entreprises ou des particuliers. Il en existe deux formes juridiques :

- La fondation universitaire, sans personnalité morale, administrée par un conseil de gestion et finançant des projets généraux au bénéfice de l'université (bourses, chaires, mobilité, etc.).
- La fondation partenariale, disposant de la personnalité morale de droit privée, pour une durée déterminée (supérieure à 5 ans) et pour réaliser des projets particuliers.

Les fondations sont majoritairement financées par des collectivités et des entreprises. Elle sont aujourd'hui au nombre de 53 (24 partenariales et 29 universitaires) et mènent des actions sur le financement de la recherche, la formation, l'innovation, la vie étudiante et l'international.

# Tandem à Aix-Marseille

Le projet Tandem est issu du plan « 100 000 étudiants pour 100 000 enfants » initié par l'Etat en 2006, et fortement relayé par le Rectorat d'Aix-Marseille avec le concours de l'Afev, autour de la question de la lutte contre l'échec scolaire et de l'accès à l'enseignement supérieur. Il implique les établissements du secondaire et l'université dans la mise en place, principalement, d'accompagnement individualisés à domicile.

Des étudiants bénévoles s'engagent dans une action d'accompagnement individualisé auprès de collégiens ou de lycéens issus des quartiers de la politique de la ville ou de zones d'éducation prioritaire. Les accompagnements dépassent le cadre du simple soutien scolaire en permettant aux élèves, à travers la disponibilité des étudiants et la relation personnalisée ainsi créée, de développer des compétences transversales (autono-

mie, confiance en soi, mobilité) nécessaires à un parcours scolaire réussi.

L'engagement étudiant permet également de renforcer le lien des universités à leur environnement et leur territoire ; des passerelles se créent entre deux mondes trop, souvent imperméables l'un à l'autre. C'est grâce à cette dynamique de développement local que le Rectorat, l'Afev et l'AMU ont persuadé le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille de soutenir le projet Tandem.

À l'heure, où la constitution de la métropole d'Aix-Marseille Provence se dessine, les actions engagées entre les différents partenaires préfigurent de futures coopérations fertiles, propres à mettre en dynamique le territoire.

INFO +

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

ÊTRE UTILE  
CONTRE  
LES INÉGALITÉS  
[www.afev.org](http://www.afev.org) afev

J'interviens 2 heures par semaine avec l'afev pour aider un jeune en difficulté dans les quartiers défavorisés.

ÉTUDIANTS SOLIDAIRES

# Sortie d'Amphi à Marseille

« Sortie d'Amphi » a été créée en 2004 sous l'impulsion de la ville de Marseille. Antérieurement, il existait bien un guichet unique d'information sur la vie étudiante à Marseille, mais sa fréquentation a chuté au rythme des années. Pour maintenir un dispositif d'accueil efficace, il fallait faire face à l'éclatement des sites d'enseignement supérieur. Est venue l'idée d'un outil mobile qui puisse dispatcher le service à la vie étudiante, un bus itinérant allant à la rencontre des étudiants de Marseille et Aix-en-Provence.

L'association « Sortie d'Amphi Marseille » est une association créée pour informer les étudiants sur de nombreuses offres et services qui peuvent les aider dans leur démarche (transports, santé, loisirs, jobs et stages...). L'association est représentée par un bus qui effectue une tournée des campus universitaires tout au long de l'année.

Seule association externe présente sur la vie étudiante à l'extérieur des campus, elle est conventionnée avec l'Université d'Aix-Marseille pour effectuer des permanences sur ses sites d'étude. Le bus est présent sur 4 campus marseillais. Le lundi de 9 h à 12 h 30 sur le site de St Jérôme et de 13 h à 16 h sur le site de l'IUT de St

Jérôme, et de 9 h à 16 h sur les campus de Luminy le mardi, St Charles le mercredi et La Timone le jeudi.

## ANIMER LE BUS

Rien de mieux qu'un étudiant qui parle à un étudiant : ils connaissent les sites sur lesquels ils étudient, les étudiants étant recrutés en fonction de leur campus et de leur connaissance de la vie étudiante en général. Sur le terrain, les étudiants apprennent vite, échangent avec leurs homologues et se sentent utiles pour la cause étudiante. Les étudiants recrutés témoignent « de nombreux remerciements d'étudiants, envoyés par mails ou via les réseaux sociaux ».

« C'est un réel plaisir et surtout une satisfaction d'apporter des facilités et des bons plans à des étudiants parfois

perdus »,

**Julie Hampartzoumian**

coordinatrice de l'association.

## OPÉRATIONS SPÉCIALES

Les permanences du bus s'effectuent de septembre à mai sur les campus. À la rentrée de septembre, Sortie d'Amphi est présente sur les journées de pré-rentrée des universités, notamment avec des interventions en amphis. Elle participe aussi à la « Semaine d'accueil des étudiants » de la vie de Marseille et aux salons de l'enseignement supérieur qui ont lieu sur l'agglomération. Des actions ponctuelles sont menées dans le champ du social, de la prévention, de la santé.

En janvier et février, l'association effectue une tournée dans une quinzaine de lycées marseillais. C'est une occasion pour aller à la rencontre des futurs étudiants qui sont les élèves de terminale. On les prépare à la vie étudiante, afin qu'ils ne soient pas déboussolés. Chaque année en juillet et avec le concours d'autres partenaires, Sortie d'Amphi organise les Journées du Logement Étudiant (voir encadré) : les parents et étudiants sont très réceptifs et satisfaits de cette démarche en face à face. L'opération dure trois semaines sur St Jérôme, Timone et St Charles (centre-ville). 250 à 300 visiteurs sont reçus sur les stands et auprès des animateurs.

Pour ses 10 ans, l'association organisera en 2014 une semaine d'animations pour raconter l'histoire de Sortie d'Amphi, les engagements des partenaires et présenter les services proposés. ■

INFO + <http://www.sortiedamphi.fr>



# ESN anticipe l'Europe de demain à travers le programme Eduk8

*Avec l'arrivée du nouveau programme Erasmus + qui oriente les politiques européennes de mobilité, éducation, jeunesse et sport de 2014 à 2020, le réseau Erasmus Student Network (ESN) se saisit d'un des enjeux majeurs de ce programme : la création de liens entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle grâce au programme Eduk8. Présentation du dispositif et témoignage de la présidente d'ESN sur Aix-en-Provence.*

Le programme Eduk8 est un projet de formation développé par ESN International qui vise, à travers l'utilisation des méthodes de l'éducation non-formelle, à développer les compétences et capacités des bénévoles et élus de ce réseau de 430 associations en Europe qui œuvrent pour l'accueil, l'intégration et le soutien des étudiants en mobilité.

A travers plusieurs programmes, le réseau ESN cherche à développer les futurs experts de l'éducation non-formelle dans le contexte de la mobilité étudiante. Des parcours différenciés sont mis en place : apprentissage interculturel, développement associatif et management sont les thématiques des ces différentes formations.

ESN développe également un pool de formateurs à travers son programme de Training for Trainers (T4T) à même d'agir

comme ressources de formations au sein du réseau et au-delà.

Plusieurs bénévoles des associations françaises du réseau ont déjà participé aux premières formations organisées par les associations locales en coordination avec ESN International en Slovaquie, en Espagne, en Belgique et en Roumanie. Ces bénévoles formés s'investissent à leur tour pour donner des formations de qualité lors des rencontres nationales ESN France.

Lola, actuelle présidente d'ESN Aix-en-Provence, a participé à la formation en Roumanie cet été. Elle explique : « J'étais très curieuse de savoir en quoi Eduk8 pouvait être différent de l'université en termes d'apprentissages. Très souvent, à l'université, on nous apprend plus la théorie que la pratique ; on applique les règles, c'est du par cœur. Durant le T4T, j'ai pu mettre

directement les théories en action : jeux de rôles, brainstorming, ateliers... du « learning-by-doing » par excellence ! Grâce à ces échanges d'informations et d'idées, les apprenants trouvent eux-mêmes les solutions à leurs problèmes, au lieu qu'elles leur soient données telles qu'elles. C'est une expérience très responsabilisante, surtout dans le milieu associatif où il n'y a pas de réponses toutes faites à chaque situation. » ■

INFO + <http://www.esn.org/content/eduk8>

## News ESN France

### ■ Agrément jeunesse et éducation populaire.

Cet agrément marque l'investissement du réseau International Exchange Erasmus Student Network France dans les problématiques d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux, d'éducation et de promotion de la mobilité internationale. Il s'agit d'une récompense dont tout le réseau est fier, une étape qui marque le développement continu du réseau et de ses associations locales. Il s'agira maintenant de bâtir le futur de la mobilité et de l'accueil des étudiants internationaux dans le contexte du nouveau programme européen Erasmus pour Tous.

### ■ Plateforme nationale à Rennes.

Du 11 au 13 octobre 2013, le réseau se réunit à Rennes pour un week-end de rencontres et de formations ciblées sur les besoins des associatifs membres d'ESN : l'interculturalité, la gestion administrative et trésorière d'une association, le management d'équipe ou encore la prise de parole. Ces temps d'échanges et de formations sont des moments forts dans la vie du réseau : ils permettent aux bénévoles de prendre du recul et d'améliorer leurs pratiques, tout en développant leurs compétences.



Formation eduk8, du 14 au 31 août 2013, Cluj-Napoca, Roumanie

# Fac'Habitat à Aix-en-Provence

Fac-Habitat est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1985, qui propose des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Avec plus de 5000 logements, répartis sur 47 résidences conventionnées sur toute la France, elle est un des acteurs majeurs du logement étudiant. La naissance de Fac-Habitat a été orchestrée par des acteurs de l'immobilier, de l'enseignement supérieur, des étudiants avec une vision économique et institutionnelle.

« Le logement étudiant idéal est simplement celui où l'on va se sentir bien et serein pendant ses études »

» Michel Beurnier,  
Directeur de Fac Habitat.

Dès l'origine, l'approche immobilière de Fac-Habitat s'est focalisée sur sa dimension sociale et, historiquement, l'association était basée à Nantes. Par la suite, le siège social a été déplacé à Paris pour une question de centralité et de développement en Île-de-France, doublé de services administratifs aujourd'hui présents à Aix-en-Provence.

Fac-Habitat est une association qui gère des logements financés par des prêts sociaux dont les propriétaires sont des bailleurs sociaux. Cela est rendu possible par un article du « Code de la construction et de l'habitation » (L. 442-8-1) qui permet à des bailleurs de louer des logements meublés à des associations déclarées (gestionnaires) pour des jeunes de moins de 30 ans. Cet article, datant des années 1980, a notamment permis de faire face à la massification de l'enseignement supérieur et au besoin de loge-

ment des étudiants toujours plus nombreux.

Durant ses 20 premières années, Fac-Habitat a développé des partenariats avec les bailleurs sociaux, ce qui a permis d'aboutir sur la création de 2500 logements. De 2005 à 2012, Fac-Habitat enregistre une progression annuelle continue permettant de dépasser le seuil d'une offre de 4000 logements. Depuis 2012, le développement s'est accéléré avec une ouverture de 800 à 1000 logements par an. Ainsi, plus de 7500 logements seront opérationnels en 2015.

Le point fort de Fac-Habitat réside dans son travail en amont avec les bailleurs - pour valider des localisations intéressantes, au plus proche des besoins des étudiants et avec des services de qualité (sécurisation, maintien des résidences en bon état, laverie, salles de sports, gardien sur place). Michel Beurnier, actuel directeur de Fac-Habitat,

insiste sur le maintien du bon état des résidences : « on ne peut pas permettre que les résidences se dégradent, donc il faut toujours maintenir le patrimoine avec un niveau d'exigence que les bailleurs sociaux connaissent ». Ils sont d'ailleurs invités une fois par an à se réunir dans les résidences dont ils sont partenaires.

Le placement sur le marché du logement étudiant est un autre atout de Fac-Habitat. L'association gère de petites unités intermédiaires à taille humaine (100 à 150 logements maximum), au-dessus du « social » et du « très social » (type CROUS) et en-dessous des résidences étudiantes privées. Son public cible est constitué des étudiants issus des classes moyennes. Les garanties de loyers et de cautions demandées sont aussi adaptées à chaque profil étudiant.

Fac-Habitat a de nombreux projets en cours sur la région parisienne : 2 résidences à Paris (7ème arrondissement pour 2014 et Porte d'Ivry pour 2015), à Bussy-Saint-Georges, Massy, Orsay (résidence pour jeunes chercheurs) et Aubervilliers. La résidence de Porte d'Ivry est d'ailleurs assez atypique : comprenant 198 logements étudiants et 85 logements en résidence sociale pour jeunes travailleurs, elle inclut également 6 logements de 75m<sup>2</sup> dédiés à des colocations solidaires (KAPS) de l'AFEV. Cette expérimentation basée sur la mixité, si elle est concluante, pourrait inspirer d'autres projets futurs de Fac-Habitat. ■

INFO + <http://www.fac-habitat.com>

**fac-habitat**

Le réflexe logement des jeunes



# Sommaire



**Page 25** Chronique de Loïc Gojard, Président de Résosup.  
**Les observatoires de la vie étudiante, des aides à la réflexion territoriale.**

[Lire la suite](#)

**Page 26-27** Chronique de Philippe Queré, Président d'Interfaces Compétences. **Stages, entrepreneuriat, pépinière d'entreprises...Comment en faire un bon cocktail ?**

[Lire la suite](#)

**Page 28-29** Chronique de Campus France : **Première participation de Campus France aux guichets uniques mis en**

**place pour l'accueil des étudiants étrangers.**

[Lire la suite](#)

**Page 30-31** Chronique d'Antoine Godbert, Directeur de l'Agence Europe-Education-Formation France (2e2F) : **Erasmus plus c'est parti !**

[Lire la suite](#)

**Page 32** Chronique de Julie Testi, chargée de mission à l'ORSU. **Le réseau d'entreprises handi-engagées de l'Université de Gergy-Pontoise**

[Lire la suite](#)

**Page 33-34** Contribution

de Yannick Lung, président de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV : **La responsabilité sociale de l'université dans le projet de création de l'Université de Bordeaux.**

[Lire la suite](#)

**Page 35** Retour sur **l'Université Européenne de l'Engagement**

[Lire la suite](#)

**Page 36** Bouygues Construction, **un expert de l'aménagement des territoires**

[Lire la suite](#)

# Les observatoires de la vie étudiante, des aides à la réflexion territoriale.

## Chronique



Par Loïc Gojard,  
Président de Résosup

La place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les villes, et plus largement dans les territoires, constituent un des axes de réflexion dans la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche promulguée le 22 juillet 2013. L'innovation y tient également une place importante comme peut en témoigner cet extrait de la loi : *« En cohérence avec les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de recherche, la région définit un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui détermine les principes et les priorités de ses interventions. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche sont associés à l'élaboration du schéma régional. La région fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et détermine les investissements qui y concourent. »*

La nécessité d'élaborer un schéma régional renforce et formalise encore un peu plus les liens entre l'enseignement supérieur et les territoires, et s'inscrit dans la volonté de l'État de développer des politiques de site. De nombreux territoires (au moins une dizaine de régions) n'ont cependant pas attendu cette prescription législative pour élaborer des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche ; moments de réflexion sur la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires.



La dimension « enseignement supérieur » renvoie, quant à elle, à de multiples problématiques et thématiques, notamment celle de la vie étudiante, de l'offre de formation, des liens entre enseignement supérieur et milieu socio-économique. La loi est également prescriptive concernant l'élaboration d'un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale en lien avec les collectivités locales : *« L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale [...] élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. Il est transmis à l'État et aux collectivités territoriales concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement. »*

Les observatoires de la vie étudiante qu'ils soient d'établissement d'enseignement supérieur, de Communautés d'Universités et d'Établissements ou régionaux, peuvent apporter des données concernant la vie étudiante, les parcours de formation, l'insertion professionnelle ou encore la cartographie et les flux des effectifs. Ces données servent de base aux réflexions, aux discussions comme cela a pu être le cas en région Aquitaine lors de l'élaboration du schéma régional supérieur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou en région Centre où un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante est en cours de rédaction. Les groupes de travail ont utilisé les données et les analyses des observatoires de la vie étudiante des universités, des observatoires régionaux de l'Université de Bordeaux et de Centre Val de Loire Université et des services statistiques des Rectorats. Ces informations ont permis non seulement d'établir un diagnostic mais également, et surtout, de nourrir les échanges et les réflexions et parfois de mettre en question certaines idées reçues ! ■

Info + [www.resosup.fr](http://www.resosup.fr)

# Stages, entrepreneuriat, pépinière d'entreprises... Comment en faire un bon cocktail ?

Par Philippe Quéré, président d'Interfaces Compétences

*Peut-être plus encore dans une période de crise profonde comme nous la connaissons depuis plusieurs années, l'entrepreneuriat peut être une des pistes envisagée par de jeunes diplômés pour engager leur vie professionnelle. Dans le même temps, l'obtention du diplôme, dont nous savons que le marché du travail français reste particulièrement friand, est une priorité rationnelle et légitime des étudiants. Entre sécurisation d'un parcours de formation d'une part, et engagement dans une démarche expérimentale, risquée, hors des chemins battus d'autre part, l'université, en lien avec les acteurs du territoire, peut-elle proposer des démarches hybrides à ses étudiants ?*



**L'université Paris VIII Vincennes Saint-Denis, l'agglomération Plaine Commune, et la Pépinière d'entreprises de La Courneuve ont engagé une démarche visant à favoriser la réalisation de stages étudiants au sein d'entreprises naissantes, afin de permettre à des étudiants de s'acculturer au contexte, aux enjeux et méthodes de la création d'entreprise, tout en réalisant leur stage de cursus.**

**Pourquoi l'université Paris VIII a-t-elle engagé une telle expérimentation ? Stage et volonté d'entrepreneuriat sont-ils des démarches qui peuvent se compléter pour un étudiant ?**

**Eléonore Bourdeaux, Directrice du SCUIO-IP de l'université Paris 8 :**

L'université Paris 8 inscrit sa mission d'aide à l'insertion professionnelle au cœur du territoire dont elle est un acteur clé. Les actions mises en place ont un double objectif : développer et consolider les liens déjà existants avec les acteurs sociaux économiques, mais également, favoriser et accompagner les étudiants vers la création d'activités sur ce territoire en dynamique et mutation constantes.

L'université Paris 8 souhaite tout particulièrement porter l'accent sur le

développement de l'entrepreneuriat notamment social et solidaire. Dans ce contexte, le stage au sein d'entreprises naissantes peut être une expérience déterminante. Il permet aux étudiants une confrontation avec la réalité de terrain et ce qu'elle révèle d'exigences, d'engagement, de difficultés, d'aides et d'accompagnements possibles... Il apporte également à des acteurs économiques originaux, désireux de développer un modèle économique performant, fondé sur des valeurs de progrès, la compétence de nos étudiants.

Les étudiants à la recherche d'un stage orientent souvent leurs recherches uniquement en direction des grandes entreprises sans penser que les PME et TPE peuvent offrir des terrains de stages riches et diversifiés, quel que soit leur projet. Et les TPE/PME offrent la possibilité de réaliser un projet, de mener une action de manière plus autonome ainsi que de participer à l'activité et au développement d'une entreprise encore en création. Du côté des entrepreneurs, accueillir un étudiant d'université est l'occasion d'acquérir une meilleure visibilité de la diversité des formations préparées à l'université en bénéficiant des connaissances et surtout des compétences et aptitudes acquises par les étudiants au sein de leur cursus.

**La création d'entreprises et la sensibilisation à l'entrepreneuriat peuvent-ils être des leviers significatifs de l'insertion des jeunes diplômés et du développement économique d'un territoire comme celui de Plaine commune ?**

**Laure Houpert, responsable de la Charte Entreprises et Territoire de Plaine Commune :** Si au niveau national, près d'un jeune sur deux évoque son désir d'entreprendre, le passage à l'acte reste limité. La création d'entreprise contribue au développement endogène d'un territoire. Promouvoir l'esprit d'entreprendre, détecter les porteurs de projets et les accompagner permet l'éclosion d'initiatives. Le rôle de Plaine Commune est de favoriser l'émergence d'activités économiques en créant les conditions d'accueil, d'accompagnement et de suivi des candidats à la création d'entreprise, notamment les jeunes, à travers le soutien direct de dispositifs d'appui et la mise en convergence de l'ensemble des opérateurs œuvrant sur le territoire.

Chez les étudiants, la démarche de création d'entreprise participe au développement de compétences qui relèvent à la fois de l'application pratique de connaissances acquises à l'université, mais aussi du savoir-être.

(Suite page 27)





Service d'accueil à la cité U de Paris.

# Première participation de Campus France aux guichets uniques **mis en place pour l'accueil des étudiants étrangers**

*Lors de son discours du 25 avril dernier au Sénat, Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, annonçait la mise en place de plusieurs mesures concrètes à destination des étudiants étrangers en France, rappelant que l'accueil des étudiants étrangers constitue un enjeu de rayonnement et de compétitivité pour la France. Parmi celles-ci figurait la mise en place, à proximité des lieux de formation et de recherche, d'un « véritable guichet unique, regroupant les services de la Préfecture, de la CAF (Caisse d'allocations familiales), des œuvres universitaires, des collectivités, où les étudiants et les chercheurs pourront accomplir en un seul lieu toutes les démarches liées à une installation... »*

Ces guichets impliquent la convergence de prestations d'accueil et s'appuient sur la mutualisation des services. Ils existent déjà dans plusieurs régions de France. Leur succès repose sur la mise en place de partenariats efficaces entre les différents acteurs et témoignent des efforts constants de la France pour développer et renforcer les processus d'accueil. A titre d'exemple, on peut citer quelques lieux ou quelques pratiques particulièrement remarquables.

Depuis 15 ans, le guichet unique de l'Université de Nantes s'emploie à accueillir quelque 3 500 étudiants internationaux (environ 10 % des effectifs), issus de 130 nationalités différentes, à la Maison des Échanges Internationaux et de la Francophonie. Ce lieu offre aux nouveaux arrivants des informations, une assistance administrative et un parrainage à même de faciliter leur intégration. Afin de pallier le manque d'accompagnement sur le campus, l'Université de Nantes projette d'intégrer une initiation aux

pratiques méthodologiques à l'accueil global.

En Lorraine, Deux « Espaces Accueil Étudiants Internationaux », à Nancy et à Metz, mettent à disposition des nouveaux arrivants l'ensemble des services et des informations pour aborder sereinement la rentrée. Par ailleurs, le « Welcome Day » apporte un aspect festif et chaleureux et facilite l'intégration au nouvel environnement de vie et d'études.

Le PRES Sud de France propose depuis plusieurs années une véritable stratégie d'accueil et d'intégration des étudiants et doctorants internationaux.

Le dispositif « Parrainage international » met en relation un étudiant international avec un étudiant français ou étranger ayant déjà suivi au moins une session d'étude à Montpellier. Le rôle du parrain est de soutenir l'étudiant pour une intégration réussie sur son lieu d'étude et dans la ville.

*(Suite page 29)*

(Suite de la page 28)

Pour la première fois cette année, Campus France participe aux guichets d'accueil existants à Lyon et à Paris. Les représentations de Campus France en région assurent la gestion et l'accompagnement des boursiers dépendant de leur zone géographique. Par ailleurs, elles mettent en place des actions spécifiques en lien avec les établissements dans une dynamique de mutualisation des moyens et de compétences répondant aux besoins localement identifiés et aux complémentarités observées entre les différents partenaires. Au sein de l'Espace Multi-Services Etudiants (EME) de Lyon, qui fête cette année sa 13<sup>e</sup> édition, Cam-

pus France s'insère dans un nouveau pôle dédié au financement des études et à l'orientation des étudiants étrangers. L'Agence y organise également des animations thématiques consacrées à l'enseignement supérieur français ainsi qu'à l'apprentissage du français.

Cette année, Campus France rejoint le dispositif emblématique de la Cité Internationale universitaire de Paris (CIUP) qui facilite l'installation et l'intégration de milliers d'étudiants étrangers à Paris et en Île-de-France. Cette participation fournira à Campus France l'occasion d'interagir étroitement avec les différents partenaires présents au sein de cette plate-forme. Présent dès le pays d'origine grâce

au réseau de près de 200 Espaces et Antennes Campus France à travers le monde, Campus France souhaite impulser, à travers sa participation au sein de ces guichets uniques, le dialogue et la collaboration avec ses partenaires en région et le réseau à l'étranger et ainsi contribuer à la construction d'une chaîne de l'accueil performante. ■

INFO + [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)



Service d'accueil de Lyon



# Erasmus Plus, c'est parti !

*Inscrit dans la stratégie « Europe 2020 » en matière de croissance, d'emploi et d'innovation, le nouveau programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport permettra à chacun de renforcer ses compétences, de favoriser son développement personnel et d'améliorer son employabilité : un défi majeur dans une Europe en crise.*



**Antoine Godbert,**  
**Directeur de l'Agence**  
**Europe-Education-**  
**Formation France**  
**(2e2F)**

## **Le nom de ce nouveau programme est Erasmus +. Qu'a-t-il de plus au juste ?**

Tout ! Le nouveau programme est « plus » à tous les niveaux. Plus ambitieux, avec un budget de 15 milliards d'euros, contre 7 milliards pour le programme actuel. Il vise également à atteindre les 4 millions de bénéficiaires. Ce sont 4 millions de citoyens européens qui pourront ainsi vivre une

expérience de mobilité à l'étranger pour renforcer leurs compétences, favoriser leur développement personnel et améliorer leur employabilité. Plus ouvert géographiquement grâce à des possibilités de partenariat avec des établissements du monde entier. Plus innovant en favorisant les coopérations avec les entreprises et les acteurs locaux. Plus efficace grâce à la flexibilité de son budget. Plus simple grâce à sa structuration en trois actions clés et au regroupement de tous les programmes pour l'enseignement supérieur.

**L'action clé numéro 1 concernera la mobilité des individus à des fins d'apprentissage. En quoi consistera l'action clé numéro 2 ?**

Cette action se déclinera en cinq types de partenariats qui ont pour objet de faciliter les coopérations transsectorielles dans les domaines de la gouvernance des établissements, de l'excellence académique, de l'innovation pédagogique, du rapprochement avec le monde de l'entreprise, de la formation professionnelle et de la coopération avec les pays tiers. Les « partenariats stratégiques » seront le principal type de coopération : ils s'adressent à tous les acteurs académiques, aux entreprises, collectivités territoriales et associations impliqués dans l'éducation et la formation.

L'action s'appuiera sur quatre autres types de partenariat qui seront gérés

*(Suite page 31)*

(Suite de la page 30)

de manière centralisée, à Bruxelles : les alliances de la connaissance qui sont des partenariats de grande envergure œuvrant à la modernisation des établissements d'enseignement supérieur ; les alliances sectorielles qui associent les organismes de formation professionnelle et les entreprises et qui visent la création de nouvelles filières ou encore la modernisation des pratiques de formation ; les coopérations internationales pour la modernisation de l'enseignement supérieur des pays tiers ; les plateformes d'e-communication.

**Vous avez énoncé un programme plus simple. Qu'en sera-t-il des procédures de candidature et de financement qui restent encore très lourdes à gérer pour un établissement d'enseignement supérieur ?**

L'accès aux financements européens restera simplifié pour les établissements titulaires d'une Charte Erasmus : à la candidature, ceux-ci ne sont tenus d'exprimer que leurs projections de mobilités et il sera toujours possible de rectifier leurs prévisions en cours d'année pour les adapter à leurs besoins réels grâce au rapport intermédiaire. La nouveauté réside en la dématérialisation des candidatures : tout se fera en ligne sur notre plateforme Pénélope.

Par ailleurs, la gestion des financements octroyés sera facilitée par des outils d'accompagnement développés par notre Agence. Concernant les financements à proprement parler, la Commission européenne a privilégié le mode forfaitaire pour tous les volets du programme, ce qui est de loin le mode de financement offrant le plus de flexibilité de gestion. L'autre bonne nouvelle est qu'une augmentation des frais de gestion liés à l'organisation de la mobilité a été annoncée. Quant au montant des bourses de mobilité, il sera mieux adapté au coût de la vie du pays d'accueil. En contrepartie de tout cela, le suivi qualitatif des dossiers sera plus exigeant.

**La charte Erasmus est donc la clef d'entrée dans le programme pour les établissements d'enseignement supérieur ?**

C'est tout à fait cela. En signant cette charte, les établissements s'engagent à contribuer aux objectifs de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur, qui comprennent cinq priorités :

- 1 – Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin
- 2 – Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur
- 3 – Relever la qualité grâce à la mobilité

et à la coopération transnationale  
4 – Faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional

5 – Améliorer la gouvernance et le financement

En acceptant les principes de la charte, les établissements travailleront à la réalisation de ces objectifs en participant à une ou à plusieurs des activités proposées : Action 1: mobilité des étudiants et du personnel, et masters communs ; Action 2: partenariats ; Action 3: mesures de soutien à la réforme des politiques. ■

## Calendrier plus :

■ **Calendrier des appels d'offres Erasmus :**

- Actuellement : développement des accords interinstitutionnels avec les établissements partenaires
- Décembre 2013 : publication des résultats de sélection des établissements titulaires de la charte Erasmus Plus
- Mi-février 2014 : dépôt des candidatures pour l'organisation de mobilités à des fins d'apprentissage
- Fin avril 2014 : dépôt des candidatures pour les partenariats stratégiques (action clé numéro 2 du nouveau programme Erasmus Plus)

INFO + <http://goo.gl/3d1fx>

## Etablissements d'enseignement supérieur, informez-vous sur le nouveau programme et participez aux rendez-vous organisés par l'Agence 2e2f

- Le 3 octobre 2013, au PRES Sorbonne Universités - Paris, conférence « Erasmus + 2014-2020 : enjeux et opportunités sous un regard croisé franco-allemand »
- Du 20 au 22 novembre, ENSAAMA – Paris, ateliers de lancement du programme Erasmus
- Du 21 au 24 novembre 2013, Porte de Versailles – Paris, l'Agence sera présente au Salon européen de l'Education
- Les 3 & 4 décembre 2013, Hôtel de région – Nantes, conférence « Erasmus +, nouveau programme, nouvelles opportunités »

INFO + Programmes et inscriptions sur [www.2e2f.fr](http://www.2e2f.fr)



L'ORSU a été initié par l'Afev et UNICEF France, en association avec l'ARF, l'AVUF et la CPU, avec le soutien de la MGEN et en partenariat avec Universités & Territoires. Le comité d'orientation est présidé par Camille Galap. Retrouvez les contributions et bonnes pratiques de l'ORSU.

## Le réseau d'entreprises handi-engagées de l'Université de Gergy-Pontoise

Par Julie Testi, chargée de mission de l'ORSU

*L'objectif du réseau d'entreprises handi-engagées est de faire en sorte que la question du handicap, lors de la phase de recrutement, ne soit plus un frein aux démarches des étudiants et des jeunes diplômés de l'université en situation de handicap.*

Le réseau d'entreprises handi-engagées de l'Université de Gergy-Pontoise (UCP) a vu le jour en novembre 2012. Il s'inscrit dans la continuité de la politique de l'université en matière d'insertion professionnelle de ses étudiants, mais également d'accompagnement des publics dits « spécifiques », dont font partie les étudiants handicapés. En effet, la présidence de l'UCP a créé dès 2006 une mission handicap, affirmant ainsi son engagement en faveur de l'intégration des étudiants handicapés.

### ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH) a un objectif de sensibilisation pour une meilleure compréhension et prise en compte de la notion de handicap dans la société. Il a développé, en ce sens, plusieurs actions « handi-sensibilisées » afin de faciliter l'insertion des étudiants handicapés au sein de l'université, mais aussi dans le monde professionnel.

La question des études et de l'insertion est prépondérante, en effet, selon l'Insee, en 2008 sur 2,5 millions de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées 81 % ont un niveau d'étude inférieur au baccalauréat.

### ÊTRE UN FACILITATEUR DANS LES RELATIONS ÉTUDIANTS/ENTREPRISES

Ce réseau a pour ambition de mettre en relation des entreprises à la recherche de jeunes diplômés ou futurs diplômés et des étudiants de l'UCP en situation de handicap à la recherche d'une expérience professionnelle. Cette idée est partie du constat selon lequel l'évocation du handicap, ainsi que sa prise en compte, lors de la phase de recrutement pouvait apparaître comme délicate, voire difficile, pour les étudiants.

Il a donc vocation à permettre la prise de contact entre les étudiants et les recruteurs sensibilisés à la question du handicap et en capacité de prendre en compte les situations particulières. Cette alternative dans la

prise de contact s'inscrit néanmoins dans une démarche classique de recrutement. Cette forme alternative de recherche d'entreprise s'adresse aussi bien aux étudiants à la recherche d'un stage ou d'une alternance, qu'aux anciens de l'université à la recherche d'un premier emploi en CDD ou CDI.

Le modèle de partenariat construit dans un souci de simplicité a pour but, plus largement, de faciliter les relations entre l'université et les différents acteurs socio-économiques. Le dispositif s'inscrit dans un réseau plus global d'interlocuteurs sensibilisés à la question du handicap tel que des associations dédiées à l'insertion des jeunes.

Les entreprises partenaires s'inscrivent toutes dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE), tout en souhaitant satisfaire à leur obligation d'emploi, en passant notamment par le recrutement de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur au sein d'une population de travailleurs handicapés. L'UCP compte aujourd'hui sept entreprises partenaires : Capgemini et sa filiale SOGETI, Le Crédit Agricole d'Île de France, La Poste, Orange, Triangle intérim & Placement Pôle Handicap et Veolia Propreté.

En guise de conclusion, nous pouvons rappeler que dans le cadre des Rencontres Universités Entreprises (RUE) de 2013, l'UCP s'est vu remettre le prix « Coup de cœur » AEF dans la catégorie Formation-Insertion. Ce prix a vocation à récompenser les bonnes pratiques de collaboration entre universités et entreprises. En effet, ce travail entre l'UCP et les entreprises partenaires permet une meilleure compréhension des besoins et des attentes de chacun. ■

Info + [www.orsu.fr](http://www.orsu.fr)





# La responsabilité sociale de l'université **dans le projet de création de l'Université de Bordeaux**

**Par Yannick Lung,**

*Président de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV*



**Yannick Lung**

**L**a question de la Responsabilité Sociale des Universités (RSU) fait l'objet de nombreuses attentions dans la communauté universitaire internationale depuis la déclaration de Talloires (1990). Au-delà d'un effet de mode (notion dérivée de la responsabilité sociale des entreprises), il y a dans cette démarche une affirmation politique forte des responsabilités nouvelles que doivent assumer les universités.

Cette notion de RSU est encore assez élastique. Ainsi on peut trouver la définition suivante : « La Responsabilité Sociale des Universités (RSU) est l'intégration par les universités de préoccupations culturelles, socio-économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec le monde du travail, les collec-

tivités territoriales et les autres composantes de la société. Elle s'inscrit dans la démarche de développement durable » (blog de l'Université de Provence). D'autres privilégient la Responsabilité Sociétale des Universités comme l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités (ORSU) récemment créé par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) et l'UNICEF France. Enfin, certains n'hésitent pas à parler de responsabilité sociale et sociétale pour faire le pendant d'une vision exclusivement économique de l'impact des universités (cf. Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris X Nanterre).

Restons-en à « social » qui inclue le « sociétal », la RSU fait référence au rôle citoyen de l'université, au-delà des fonctions basiques qu'elle assume dans la création et de la diffusion des savoirs, à ses responsabilités nouvelles dans la période actuelle, ce qui renvoie à quatre dimensions qui sont présentes dans la construction engagée de l'Université de Bordeaux.

## UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

Tout d'abord, l'université doit avoir une démarche volontaire de développement durable, prenant en compte les enjeux écologiques dans ses pratiques quotidiennes (gestion des déchets, achats écoresponsables, consommation d'énergie et d'eau, respect de la biodiversité, etc.), dans son architecture et ses constructions, l'aménagement du campus, la mobilité, etc. Elle doit non seulement diffuser ces exigences, à travers ses formations ou la

recherche, mais en être aussi un acteur exigeant. Une telle démarche suppose une organisation en groupes de travail. Sans se limiter à une approche technique que doivent porter les services, il faut mettre en œuvre une démarche participative qui associe l'ensemble des acteurs.

## LA CITOYENNETÉ DE LA COMMUNAUTÉ

La deuxième dimension renvoie à la citoyenneté au sein de la communauté universitaire, celle-ci étant comprise comme incluant étudiants et personnels (la communauté est l'un des premiers sens du mot université). Au-delà des seules obligations réglementaires, il s'agit de renforcer la démocratie universitaire, en favorisant l'engagement des uns et des autres dans la vie de l'établissement et leur implication dans la vie de la cité, d'être proactif dans la lutte contre toute forme de discrimination, pour l'égalité femme/homme et le respect de la diversité. Créer du lien social au sein de la communauté universitaire est l'enjeu de la vie des futurs campus de l'université, qu'animont des conseils spécifiques.

Pour les étudiants, il s'agit de soutenir leurs implications dans la vie de l'université autour de la vice-présidence étudiante et du bureau de la vie étudiante. C'est aussi reconnaître l'engagement étudiant dans la vie associative, son intégration dans la cité seront soutenus non seulement à travers le FSDIE, mais par une reconnaissance dans les cursus.

*(Suite page 34)*



(Suite de la page 33)

C'est aussi porter une vraie politique relative à l'emploi étudiant au sein de l'établissement et une attention portée aux conditions d'études des étudiants salariés, handicapés, sportifs ou artistes de haut niveau, bref de tous les étudiants à besoin spécifique. Cela passe enfin par une prise en compte des étudiants les plus fragiles, au niveau de la santé ou de la pauvreté.

Pour les personnels, dans la continuité des pratiques liées au chantier de la création de l'Université de Bordeaux, le nouvel établissement donnera une large place au dialogue social avec les organisations représentatives. La qualité de la vie au travail doit être un élément structurant de sa politique sans la limiter à la prévention des risques psychosociaux. L'ambition est de créer un environnement de travail favorable avec une vie de campus animée, de mettre en œuvre une véritable politique d'action sociale, animée par un conseil de service comprenant tant l'aide à la restauration que l'affectation de locaux ou encore le soutien à la vie associative des personnels.

#### L'UNIVERSITÉ DANS SON TERRITOIRE

La troisième dimension inscrit l'université dans la cité et dans son territoire.

L'université est devenue un acteur du développement économique local et régional. Ses recherches sont de plus en plus mobilisées sur l'innovation, par des laboratoires communs avec les entreprises, par une démarche de valorisation mieux structurée ou par une diffusion de la culture entrepreneuriale. Les formations sont de plus en plus conçues en relation avec les milieux professionnels. Si l'université doit prendre en charge cette nouvelle responsabilité économique, elle ne saurait s'inscrire dans cette seule démarche en oubliant ses responsabilités sociétales, à savoir son rôle social. Dans les métropoles universitaires, comme Bordeaux, l'enseignement supérieur et la recherche représente plus de 10% de la population, ce qui implique une forte interaction entre l'université et les acteurs locaux, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des milieux économiques, des acteurs sociaux, du tissu associatif, etc. L'université de Bordeaux a aussi vocation à être présente sur l'ensemble de l'Aquitaine, contribuant à l'animation des territoires où elle atteint une taille critique, notamment les villes moyennes (Agen, Périgueux). La future université sera aussi ouverte aux rapports avec les organisations syndicales, attentive aux populations en difficulté, qu'il s'agisse des personnes privées de liberté (éducation supérieure dans les prisons), des enfants en difficulté scolaire (soutien par les étudiants) ou de personnes

confrontées à des problèmes juridiques inédits (clinique du droit). Elle s'attachera aussi aux enjeux écologiques locaux qui concernent nos territoires.

#### UNE RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

Enfin, la quatrième dimension est relative à l'universalité de l'universitas, donc au-delà du local, à ses responsabilités internationales, notamment vis-à-vis des populations et des pays les plus démunis à travers le monde. Ceci renvoie d'abord à une véritable politique d'accueil des étudiants étrangers et des collègues des pays du Sud ainsi qu'au développement des relations avec leurs universités. Cette dimension fait aussi référence aux engagements sur les enjeux sociétaux majeurs qui concernent ces populations, qu'il s'agisse des questions de santé publique ou de développement économique. Sans sacrifier à la recherche de partenariats d'excellence avec les universités les plus prestigieuses, la stratégie internationale de l'Université de Bordeaux ne devra pas oublier ses responsabilités, notamment mais non exclusivement envers l'Afrique.

L'Université de Bordeaux, c'est bien sûr l'excellence en formation et en recherche de l'Initiative d'excellence, mais qui doit être pensée en relation avec l'engagement citoyen de l'université. ■

Info + [www.orsu.fr](http://www.orsu.fr)

## Journée d'études AVUF / ORSU

« L'engagement solidaire, un lien structurant des politiques de vie étudiante »

5 décembre 2013 à l'hôtel de ville de Montpellier

Les étudiants présents sur les territoires représentent une ressource de solidarité aujourd'hui encore insuffisamment utilisée, alors que l'envie d'engagement des jeunes est forte et que les besoins de solidarité s'expriment de manière toujours plus accrue.

Collectivités et universités ont un rôle essentiel pour favoriser, reconnaître et développer cette volonté d'agir. Le colloque AVUF de Nantes en juin 2013 avait pointé l'intérêt d'une dynamique conjointe pour accompagner l'engagement au niveau territorial.

Il s'agira dans le cadre d'une journée d'études co-portée par l'AVUF et l'ORSU d'élaborer des propositions permettant de renforcer les politiques de soutien et de valorisation de l'engagement des étudiants.

#### Info +

Renseignements auprès de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités :

Julie Testi

[julie.testi@afev.org](mailto:julie.testi@afev.org)

Tél.: 01 40 36 01 01

# Retour sur l'Université Européenne de l'Engagement

Par Julie Testi, chargée de mission de l'ORSU

*Dans le contexte du vote de la nouvelle loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche inscrivant la responsabilité sociale des universités, dans son article 55, l'Université Européenne de l'Engagement qui s'est tenu les 28 et 29 août derniers à Poitiers a été l'occasion de revenir sur la place et les défis de l'enseignement supérieur dans notre société.*

Une rencontre animée par Camille Galap – président de l'Observatoire de la RSU et président honoraire de l'université du Havre-, « *L'enseignement supérieur un enjeu démocratique* », a été l'occasion d'interroger la manière dont les établissements d'enseignement supérieur intègrent aujourd'hui, dans leurs politiques, de nouvelles problématiques liées au développement local et social, ainsi qu'à la place des territoires.

La vision de l'université du président de l'Observatoire de la RSU a été complétée par les témoignages de Laurent Jeanneau – journaliste pour le magazine Alternatives Économiques – et de Pierre Bazantay – vice-président chargé de la culture et de la vie étudiante à l'université Rennes 2. L'atelier a donné lieu à une discussion très riche entre les intervenants et les participants qui étaient majoritairement des membres de l'Afev et des Petits Débrouillards.

## UNE DÉMOCRATISATION INACHEVÉE

Le constat qui a pu être dressé est celui d'un inachèvement de la démocratisation de l'enseignement supérieur. En effet, en théorie toutes et tous peuvent accéder à l'université. Rappelons que l'université accueille aujourd'hui plus de deux millions d'étudiants contre 135 000 en 1950. Cependant, les chances de réussir et d'avoir un diplôme sont inégalement réparties en fonction de l'environnement social et économique des jeunes. Selon Laurent Jeanneau, « *aujourd'hui la sélection à l'université s'opère, non pas à l'entrée, mais par l'échec en première année de*

*licence. Il y a plusieurs raisons à cela : une orientation rendue difficile par la multitude d'intitulés de diplômes, par l'orientation par défaut des bacheliers de filières professionnelles qui ne trouvent pas à intégrer un BTS, une intégration des nouveaux bacheliers qui fait parfois défaut* ». Il apparaît également que l'université fait peur, en effet Pierre Bazantay fait le constat que « *les rues qui séparent l'université du quartier sont en réalité de vrais murs* ».

## DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS

Cependant, au-delà du bilan, de nombreuses initiatives tentent de remédier à ce phénomène. Ainsi, l'université de Rennes 2 a construit, en partenariat avec l'AFEV, un programme visant à dépasser les préjugés vis-à-vis de l'université par l'organisation de visites des campus à l'intention des collégiens en classe de 3ème. Pour Pierre Bazantay, il est important de multiplier les petites opérations de ce type, afin de sortir un peu les collégiens des idées reçues. En effet, il faut restaurer l'image de l'université comme un lieu de réussite et non pas un lieu où l'on attend « *d'aller au chômage* ».

## VALORISER LES COMPÉTENCES DES ÉTUDIANTS

Dans cette optique, Camille Galap a rappelé l'importance de la valorisation des compétences des étudiants. Pour lui, « il faut changer les mentalités et les représentations de l'université, et des étudiants qui en sortent, vis-à-vis des entreprises ou des institutions ». L'université doit être envisagée non pas comme un lieu de délivrance de savoirs, mais comme un lieu



permettant d'acquérir des compétences. Ce changement pourra s'opérer au travers d'un travail de lisibilité des compétences sur l'ensemble des filières universitaires. Camille Galap a, à ce propos, rappelé l'intérêt de la notion de Responsabilité Sociétale des Universités dans la valorisation des compétences. En effet, les étudiants, par leurs engagements associatifs, développent d'autres compétences. Les universités doivent pouvoir faire en sorte qu'ils soient en capacité de les exprimer et de les valoriser quand ils vont se présenter pour un emploi. Dans ce cadre, la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les cursus universitaires prend tout son sens.

La discussion s'est terminée sur la question de la formation tout au long de la vie qui est un pan important de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

La nouvelle loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche ouvre de nouvelles perspectives en matière de démocratisation et de réussite des étudiants. Parmi les nouvelles opportunités, l'article 55 ouvre la possibilité pour les établissements de créer des services communs portant sur la Responsabilité Sociale des Universités. ■

INFO + [www.afev.org](http://www.afev.org)



## Bouygues Construction, un expert de l'aménagement des territoires

*Grâce à une importante expérience dans le domaine de l'aménagement des territoires, notamment au profit de l'enseignement, Bouygues Construction bénéficie d'un savoir-faire reconnu dans le développement et l'aménagement des villes et des quartiers.*

**Les filiales régionales de Bouygues Construction développent et réalisent des aménagements qui contribuent à une meilleure qualité de vie. Les nombreuses références sont une illustration du savoir-faire et de l'engagement du Groupe en matière de développement des territoires. Ce savoir-faire s'est plus récemment illustré avec le développement de véritables quartiers, permettant d'apporter une vision globale et d'intégrer au mieux les projets dans leur environnement.**

La construction durable fait partie intégrante de la stratégie du Groupe : les enjeux techniques, environnementaux et sociétaux d'un ouvrage sont pris en compte. Sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages, le Groupe s'engage dans la durée auprès de ses clients sur de hauts niveaux de performance.

Grâce à la diversité de leurs activités, les filiales de Bouygues Construction proposent à leurs clients un savoir-faire global allant de la conception jusqu'à l'exploitation-maintenance des ouvrages, en

passant naturellement par le développement immobilier et la construction.

Dans le sud-est de la France, les nombreuses références placent GFC Construction, filiale locale de Bouygues Construction, comme un acteur de référence. Son savoir-faire en matière de construction durable lui permet aujourd'hui de réaliser le plus grand éco-quartier de France à Marseille et d'avoir ainsi une expérience reconnue en matière d'aménagement des territoires.

Comment penser global et intégrer au mieux les projets dans leur environnement direct ?

Cette question nous pousse à toujours nous interroger le plus en amont possible sur l'ensemble des paramètres : l'orientation géographique du bâtiment, le choix des matériaux utilisés ou des équipements, mais également la disponibilité locale des matières premières, etc.

Nous raisonnons dans la durée en évaluant les impacts environnementaux des projets, de leur conception jusqu'à leur

déconstruction. L'analyse du cycle de vie permet d'élaborer, avec nos clients, les meilleurs choix en matière de conception, réalisation et maintenance des ouvrages. ■

*«La connaissance de plus en plus précise des attentes des utilisateurs nous permet de concevoir différemment nos ouvrages. Ce sont des lieux de travail, de loisirs, de repos, de soins, d'enseignement, intimement liés à leur environnement direct. Chacun doit pouvoir s'y sentir le mieux possible et toute l'attention du Groupe porte sur cet objectif.»*

**Dominique Jégo**, Directeur immobilier du Pôle Universitaire de Bouygues Construction Entreprises France Europe

## Quelques références

### ■ Université du Temps Libre (Marseille).

GFC Construction a livré en 2011 l'immeuble qui accueille les bureaux de l'Université du Temps Libre et du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.

### ■ Aménagement de l'éco-quartier du Stade Vélodrome (Marseille).

GFC Construction et sa filiale Cirmad, spécialisée en développement immobilier, réalisent actuellement tout l'aménagement autour du Stade Vélodrome de Marseille. Cet éco-quartier de 100 000 m<sup>2</sup> comprendra 600 logements, un centre commercial, une résidence intergénérationnelle, une résidence pour étudiants, un pôle santé, un complexe hôtelier et un pôle tertiaire. Les bâtiments seront notamment labellisés BBC et une boucle d'échange de chaleur sera mise en place. Il sera également complété par l'aménagement des berges de l'Huveaune.

### ■ Collège Arc-de-Meyran (Aix-en-Provence).

Reconstruction du collège Arc-de-Meyran, d'une capacité de 750 élèves. Livré en 2011, il comprend un externat, un self, 8 logements de fonction, un parking de 70 places et 4 ateliers.

### ■ Groupe scolaire à énergie positive Chengdu (Montpellier).

GFC Construction a livré à l'été 2013 son premier bâtiment scolaire à énergie positive (BEPOS) pour la ville de Montpellier. Il accueille depuis septembre 2013 300 élèves de maternelle et classes élémentaires. Le bâtiment conjugue une excellente performance énergétique et un confort optimal en été comme en hiver. Ces performances sont rendues possibles grâce à une conception très aboutie, à une réalisation parfaitement maîtrisée, avec une grande qualité de mise en œuvre, à un choix de matériaux performants et une parfaite coordination entre les différents acteurs. Ce projet a notamment été retenu dans le cadre de l'appel à projet ÉcoCité, lancé en 2009.

### ■ Collège Campra (Aix-en-Provence) - Livré en 2012.

Réhabilitation et extension, en site occupé, du collège Campra, d'une capacité de 750 élèves.

### ■ CERIMED (Marseille)

GFC Construction a réalisé la conception et la construction du Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale sur le campus universitaire de la Timone à Marseille.

### ■ Résidence étudiante Opale (Marseille).

Réalisation des travaux de construction d'une résidence comprenant 213 logements pour étudiants, 12 logements sociaux, un commerce et 63 places de stationnement. Les 12 logements sociaux sont labellisés THPE Qualitel.





Mardi 10 décembre 2013  
9h30 à 16h30 - Hôtel de Ville de Paris

## Penser la Ville Universitaire de demain

*Courte rétrospective sur 20 années de coopération entre villes et université, état des lieux sur le poids actuel des villes dans le développement de l'ESR, nouveau contexte, perspective et anticipation de la ville étudiante du futur.*



## Nuit des étudiants du monde

**ESN-France s'implique dans la préparation de la Nuit des étudiants du monde dans une dizaine de villes de France, comme Lyon, Nantes ou Besançon.** Organisée par les collectivités locales et l'Association des villes universitaires de France, cette grande soirée marque l'arrivée des étudiants internationaux dans leur ville d'accueil et leur permet de se sentir accueillis et intégrés. Concerts, animations et jeux : une même formule qui se déclinera dans chaque ville.

10 octobre : Toulouse

17 octobre : Amiens, Arras, Brest, Caen, Marseille, Roanne.

24 octobre : Besançon, Béziers, Brive, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Reims, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Asq, Villeurbanne.

26 octobre : Nanterre



Universités & Territoires

**Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AFIJ, l'AVUF, l'ADELE et la CPU**  
ISSN 2263-8431

**Directeur de la publication :** Nicolas Delesque

**Gérant :**

Philippe Campinchi (PCC)

**Comité d'orientation :** En cours de constitution

**Rédaction :** Philippe Campinchi, Nicolas

Delesque, Bruno Martin,

Jérôme Sturla..

**Crédits photos et iconographies :** Afev, AFIJ,

Campus France, DR, Fotolia,

**Remerciements :** Dominique Ardiller, Anne

Benoit, Flavie Chollet-Garnier, Jean-Paul

Domergue, Vincent Dupy, Magali Esposito,

Antoine Grassin, Antoine Godbert, oic Gojard,

Dominique Jégo, Daniel Lamar, Philippe Quéré,

Élise Renaudin, François Rio, Julie Testi.

**Tarifs d'abonnements :** Individuel : 100 euros HT

**Institutionnel :** 500 euros HT **Parties prenantes :**

Convention particulière

**Universités & Territoires :** Chez PCC 5/7 rue de

Savies 75020 Paris **Tél :** 0140331793

**E-mail :** [redaction@universites-territoires.fr](mailto:redaction@universites-territoires.fr)

**Universités & Territoires remercie**

